

**COMMISSION DE LUTTE CONTRE LE CRIQUET
PELERIN EN AFRIQUE DU NORD-OUEST**

RAPPORT

**VINGT NEUVIEME SESSION DU COMITE EXECUTIF
DE LA COMMISSION DE LUTTE CONTRE LE CRIQUET
PELERIN EN AFRIQUE DU NORD-OUEST**

ALGER (ALGÉRIE), 24 - 29 JUIN 2000

*Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
Rome, 2000*

Les appellations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

Tous droits réservés.

Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite, mise en mémoire dans un système de recherche documentaire ni transmise sous quelque forme ou par quelque procédé que ce soit : électronique, mécanique, par photocopie ou autre, sans autorisation préalable du détenteur des droits d'auteur. Toute demande d'autorisation devra être adressée au Directeur de la Division de l'information, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, viale delle Terme di Caracalla, 00100 Rome, Italie, et comporter des indications précises relatives à l'objet et à l'étendue de la reproduction.

© FAO 1997

Résumé des recommandations

Situation acridienne

Concernant le plan d'action des Équipes Maghrébines d'Intervention contre le Criquet pèlerin en Mauritanie pour la période de reproduction estivale 2000, estimé à 152,000 US\$ dont 54,000 sont disponibles au niveau du pays concerné, le Comité Exécutif recommande que la CLCPANO contribue à ce plan par un montant de 30,000 US\$ et demande à la FAO de couvrir le reste des dépenses qui s'élève à 68,000 US\$.

Situation des Équipes Maghrébines d'Intervention contre le Criquet pèlerin

Le Comité Exécutif recommande :

- Augmentation du niveau de la contribution annuelle de la CLCPANO aux EMI de 20,000 à 30,000 US\$;
- Utilisation de la composante EMI stationnée en Algérie pour renforcer les campagnes de prospection et de lutte contre le Criquet pèlerin en Mauritanie ;
- Reprendre à nouveau la participation des prospecteurs maghrébins aux activités des EMI comme cela était le cas par le passé ;
- Préparation par la Commission d'un projet ayant pour objectif le renouvellement du parc automobile des EMI en vue de le soumettre pour financement à certains pays et organismes donateurs notamment africains, arabes et islamiques ;
- Contribution, dans la mesure du possible, des Etats membres de la Commission au renforcement des moyens des EMI par la fourniture de véhicules.

Programme EMPRES

Le Comité Exécutif recommande ce qui suit :

- Demander à la FAO de mettre en exécution, dans les plus brefs délais possibles, le programme EMPRES en Région occidentale et d'organiser un Atelier pour la mise en place d'un plan d'action de ce programme ;
- Demander aux Etats membres d'appuyer EMPRES financièrement et en prenant contact avec les donateurs et ce, en coordination avec la FAO dans le cadre dudit programme.

Recherches

Le Comité Exécutif a approuvé l'approche proposée par le Secrétariat de la Commission (organisation d'une consultation régionale pour faire un état des lieux sur les recherches réalisées au cours des 50 dernières années et les moyens actuellement existants) et recommande :

- Élaboration d'un nouveau projet régional sur les recherches en 2001, basé sur les résultats de la consultation sus-citée ;
- Présentation de ce projet aux Etats membres et à la FAO ainsi qu'aux donateurs notamment africains, arabes et islamiques. La soumission de ce projet pour financement aux donateurs se fera conjointement par le Président de la Commission et la FAO ;
- Demande aux Etats membres de réaliser des recherches opérationnelles au lieu des recherches théoriques et ce, même pour les recherches devant être réalisées dans le cadre des bourses de formation de haut niveau attribuées par la Commission ou par le DLCC;
- Considérer la station de recherches d'Akjoujt en Mauritanie comme une station régionale et demander à la Commission, à la FAO et aux donateurs de lui apporter l'appui nécessaire ;
- Inviter les Etats membres de la Commission à élaborer des projets de recherche sur le Criquet pèlerin en vue de les présenter à un comité scientifique, qui sera créé à cet effet, pour les évaluer et en sélectionner les meilleurs dans le but de les financer sur le Fonds de la Commission.

Les participants ont proposé d'examiner, lors de la prochaine Session de la Commission, la création du prix de la Commission.

Formation

Le Comité Exécutif recommande :

- Évaluation des programmes de formation réalisés antérieurement et identification des personnels qui ont été formés à tous les niveaux ;
- Elaboration d'un programme de formation à moyen et long termes en vue de combler le manque dans ce domaine, conformément aux besoins de chacun des Etats membres ;
- Organisation dans les meilleurs délais en Libye d'un Atelier régional de formation en matière de lutte contre le Criquet pèlerin ;
- Insistance sur l'encouragement de la formation à tous les niveaux et particulièrement celle de courte et de moyenne durées ;
- Demande à la FAO de prolonger pour une période de six mois la bourse (du DLCC) attribuée à Mr. Khaled MOUMEN (Algérie) pour lui permettre d'achever sa formation en Tunisie.

Suivi des recommandations de la 22^{ème} Session de la Commission

Après discussion du suivi des recommandations de la 22^{ème} Session de la Commission, les participants conviennent, au sujet des recommandations ci-après, de ce qui suit:

➤ R.4: Amélioration de la situation matérielle et sanitaire des prospecteurs maghrébins participant aux activités des EMI

Les participants demandent au Secrétariat de la Commission de trouver la solution convenable à cette question en prenant en considération le fait que chaque prospecteur

devra être préalablement muni d'une autorisation de voyage de la FAO dûment établie selon les procédures de l'Organisation ;

➤ **R.6 : Poursuite de la coordination entre le Secrétariat de la Commission et le pays bénéficiaire des moyens des EMI lors de la réalisation des programmes d'activités de ces Equipes**

Les participants ont loué les résultats obtenus dans ce cadre et demandent au Secrétariat d'élaborer un projet pour le renouvellement du parc automobile des EMI stationnées en Mauritanie et d'étudier la possibilité de renforcer ces Equipes par chacun des Etats membres.

➤ **R.9 : Nécessité d'échanger rapidement et régulièrement les informations entre les Etats membres de la Commission, le Secrétariat, les autres Commissions régionales et le siège de la FAO à Rome en utilisant les équipements récents**

Les participants demandent au Secrétariat de prendre contact avec le DLIS relevant du Groupe Acridiens à Rome en vue d'étudier cette question et évaluer le coût financier pour assurer la transmission des informations dont dispose le DLIS aussi bien au siège du Secrétariat qu'aux Services de Lutte Antiacridienne des Etats membres.

➤ **R.11 : Étude des raisons qui ont engendré l'apparition de la reproduction (inhabituelle) du Criquet pèlerin dans la région d'El Aouinet au Sud-Est de la Jamahirya**

Les participants sont convenus de donner la latitude au Secrétaire de la Commission pour la composition d'un Comité scientifique ayant pour mission de se rendre dans la région d'El Aouinet dans le but d'étudier cette question au cours du mois de janvier 2001 et ce, en coordination avec le pays hôte et le Groupe Acridiens au siège de la FAO à Rome. Ils notent avec satisfaction l'engagement du Représentant du Directeur Général de la FAO à la réunion de prendre en charge les dépenses de cette mission.

➤ **R.13 : Nécessité de donner de l'importance aux recherches**

En raison de l'importance de la Station de recherches acridiennes d'Akjoujt (Mauritanie), les participants conviennent de l'utiliser en tant que "Station Régionale de Recherches" et remercient la FAO pour l'aide de 5000 US\$ qu'elle lui apporte annuellement . Les participants notent avec satisfaction l'engagement du Représentant du Directeur Général de la FAO à la réunion pour la prise en charge des dépenses nécessaires à la réfection de cette station, estimées à 14,000 US\$.

Pesticides obsolètes

- Le Comité Exécutif insiste sur la recommandation de la 22^{ème} Session de la Commission relative à la soumission du problème des pesticides obsolètes au Programme des Nations Unies pour l'Environnement et à la Conférence de la FAO en 2001. Il demande, en outre, de faire le nécessaire, avec l'appui des Représentants des Etats membres de la Commission auprès de la FAO, pour inscrire ce point à l'ordre du jour de ladite Conférence.

- Le financement d'un projet régional pour la destruction des pesticides obsolètes étant difficile à obtenir, il a été demandé aux pays concernés de chercher les solutions adéquates pour financer cette destruction à travers la coopération bilatérale avec les pays et organismes donateurs, la FAO et les fournisseurs desdits pesticides.
- Le Comité Exécutif invite les Etats membres de la Commission qui n'ont pas encore ratifié la Convention de Bâle à le faire.

Fonctionnement du Secrétariat de la Commission

Les participants recommandent d'appuyer le Secrétariat de la Commission en finançant sur le Fonds de la CLCPANO, en cas de nécessité absolue et de façon exceptionnelle, les dépenses relatives aux personnes appelées à l'aider dans la préparation des documents de travail de la prochaine Session de la Commission.

Comptes annuels et programmes de travail et budgets de 2000 et 2001

- Le Comité Exécutif a adopté le budget de l'année 1999 et approuvé les programmes de travail et les budgets des années 2000 et 2001.
- Il a décidé l'augmentation du niveau de la participation financière de la Commission au programme de prospection et de lutte des EMI en Mauritanie (voir point 5.2.).
- Il a remercié les Etats membres qui versent régulièrement leurs contributions au Fonds de la Commission et a invité les autres à régler, dans les meilleurs délais, leurs arriérés et leurs contributions annuelles.

Date et lieu de la prochaine réunion

- La 30^{ème} Réunion du Comité Exécutif aura lieu conjointement avec la 23^{ème} Session de la Commission prévue en Algérie en juin 2001.
- Les participants recommandent de tenir, à compter de 2002, les Réunions du Comité Exécutif en mars ou avril au lieu de juin.

Adoption du rapport

Les participants ont adopté à l'unanimité la version finale du rapport de la 29^{ème} Réunion du Comité Exécutif de la Commission.

1. Ouverture de la réunion

Conformément à la recommandation de la 22^{ème} session de la Commission de lutte contre le Criquet pèlerin en Afrique du Nord-Ouest (CLCPANO), tenue à Rabat (Maroc) du 21 au 25 juin 1999 conjointement avec la 28^{ème} réunion du son Comité Exécutif, et répondant à l'aimable invitation de l'Algérie, le Président du Comité Exécutif a convoqué, en accord avec le Directeur Général de la FAO, le Président de la Commission et le Pays hôte, la 29^{ème} réunion du Comité Exécutif de la Commission à Alger (Algérie) du 24 au 29 juin 2000.

Ont participé à cette réunion les Délégués des États membres (Algérie, Libye, Maroc, Mauritanie et Tunisie) ainsi que le Représentant du Directeur Général de la FAO à la réunion et le Secrétaire de la Commission. Y a participé également le Secrétaire de la Commission de lutte contre le Criquet pèlerin en Région Centrale (CRC) et ce, dans le cadre des échanges recommandés par les deux Commissions (CLCPANO et CRC).

En outre, et conformément à la recommandation faite par la CLCPANO au cours de sa dernière Session, Mr. Nézil Mahjoub, ancien Secrétaire de la Commission, a assisté aux travaux de cette réunion.

La Réunion a été ouverte, au nom du Gouvernement Algérien, par le Dr. Saïd Barkat, Ministre de l'Agriculture, qui a, au début de son allocution, souhaité la bienvenue aux Délégués des États membres de la Commission, au Représentant de la FAO et au Secrétaire de la CRC. Il a ensuite félicité le Dr. Thami Benhalima pour sa nomination en tant que Secrétaire de la CLCPANO et lui a souhaité tout le succès dans ses missions et le retour, dans les meilleurs délais, au siège de la Commission à Alger. Il a également remercié tous les invités qui ont bien voulu participer à la cérémonie d'ouverture de cette réunion.

Il a ensuite rappelé la dernière invasion du Criquet pèlerin dans la région et les dépenses énormes qu'elle a nécessitées et a demandé d'en tirer les leçons et de prendre les mesures indispensables en vue de l'application de la lutte préventive qui permettra à la fois d'éviter les recrudescences de ce fléau et de protéger l'environnement. Il a, à cet effet, insisté sur l'importance du programme EMPRES, lancé par la FAO et approuvé par les États membres, programme qui vise la mise en exécution de la lutte préventive.

Monsieur le Ministre a également rappelé le problème des pesticides obsolètes et leur impact néfaste sur l'environnement. Il a recommandé d'inclure ce point dans l'ordre du jour de la réunion en vue de trouver les solutions adéquates pour se débarrasser de ces pesticides dont la gestion coûte énormément cher aux États.

Avant de conclure son intervention, Monsieur le Ministre a remercié Monsieur Nézil Mahjoub, ancien Secrétaire de la CLCPANO, pour les efforts louables qu'il a déployés et les services importants qu'il a rendus à la Commission.

Il a enfin souhaité plein succès aux travaux de la 29^{ème} réunion du Comité Exécutif de la Commission.

Prenant la parole au nom du Directeur Général de la FAO, Monsieur Abderrahmane Hafraoui a remercié son excellence Monsieur le Ministre de l'Agriculture de l'Algérie d'avoir bien voulu honorer de sa présence l'ouverture de cette réunion. Il a également exprimé sa haute considération au Gouvernement algérien pour la bonne organisation de cette réunion, l'accueil chaleureux et la généreuse hospitalité.

Il a aussi remercié Messieurs les Ambassadeurs des Etats membres pour leur participation à la cérémonie d'ouverture. Une telle participation démontre l'intérêt que portent les États membres à la Commission et l'appui constant qu'ils lui apportent.

Mr. Hafraoui a ensuite loué les travaux de la Commission et sa persévérance à développer ses activités en vue d'accompagner les changements souhaités pour faire face au problème du Criquet pèlerin et contenir ce ravageur avant qu'il ne se transforme en fléau. Dans ce cadre, il a souligné les efforts qu'elle déploie sur le plan de sa restructuration afin qu'elle puisse englober les pays sahéliens concernés par le problème du Criquet pèlerin.

Il a loué aussi la volonté de la Commission pour assurer l'élargissement du programme EMPRES à la région occidentale tout en précisant que ce programme, lancé par le Directeur Général de la FAO, se base sur la stratégie de lutte préventive à laquelle la CLCPANO a fait appel suite à l'invasion généralisée que la région a connue entre 1987 et 1989. Il a, par ailleurs, réaffirmé l'appui constant de la FAO aux activités de la Commission.

Il a terminé son intervention en souhaitant la bienvenue à Mr. Nézil Mahjoub, ancien Secrétaire de la CLCPANO, et à Mr. Mahmoud Taher, Secrétaire de la CRC, et en espérant plein succès aux travaux de la réunion.

Auparavant, Monsieur Abdallahi Ould Babah, Président du Comité Exécutif de la Commission, a exprimé ses vifs remerciements et sa gratitude au Gouvernement algérien pour avoir bien voulu organiser cette réunion, pour l'accueil chaleureux et la généreuse hospitalité et pour les moyens mobilisés afin que les travaux de la réunion se déroulent dans les meilleures conditions.

Il a également vivement remercié la FAO de son appui continu à la Commission et souligné le rôle important que la CLCPANO accomplit en matière de surveillance et de lutte contre le Criquet pèlerin grâce au dynamisme de ses Etats membres et à l'intérêt qu'ils portent au problème du Criquet pèlerin qui ne reconnaît pas les frontières.

A ce propos, il a loué le travail réalisé par les Équipes Maghrébines d'Intervention contre le Criquet pèlerin-instrument dont la CLCPANO est la seule à en disposer-et mis en exergue l'importance des résultats obtenus par ces Equipes dans le domaine de la stratégie de lutte préventive. Aussi, a-t-il à nouveau demandé à la FAO et à la Communauté des donateurs de faire le nécessaire pour commencer l'exécution du programme EMPRES dans la région occidentale afin de consolider les actions de lutte préventive.

Monsieur Ould Babah a renouvelé ses remerciements au Gouvernement algérien et à Monsieur le Ministre de l'Agriculture pour avoir bien voulu inviter à cette réunion Monsieur Nézil Mahjoub, ancien Secrétaire de la Commission, qui a fortement contribué aux résultats acquis par la Commission à laquelle il a souhaité davantage de succès et de réussite.

2. Élection du Président, du Vice-Président et du Comité de rédaction

- **Élection du Président et du Vice-Président**

- Président : Monsieur Ali MOUMEN (Algérie)
- Vice-Président : Monsieur Mustapha Mohamed ALIESH (Libye)

- **Comité de rédaction**

Le Comité de rédaction a été constitué d'un Représentant de chaque pays membres, du Représentant du Directeur Général de la FAO à la réunion et du Secrétaire de la Commission.

- **Participants à la réunion**

Ont participé à la réunion et sont intervenus dans les débats, résumés dans le présent rapport, les Représentants des pays membres de la CLCPANO et de la F.A.O ci-après :

Algérie

- Mr. Ali MOUMEN

Directeur de la Protection des Végétaux et des Contrôles Techniques
Ministère de l'Agriculture.

Tel : ++ (213-2) 74.51.46

Fax : ++ (213-2) 74.51.46

E-mail : Moumen_sa@yahoo.com

- Mr. Embarek GUENDEZ

Directeur Général de l'Institut National de la Protection des Végétaux (INPV)
12, Avenue des Frères Ouadek Hassen-Badi B.P. 80 EL Harrach. Alger.

Tel : ++ (213-2)52.52.71.

Fax : ++ (213-2) 525863/524263.

E-mail : [inpv @ Wissal.dz](mailto:inpv@Wissal.dz)

- Mr. Mohamed LAZAR

Responsable au niveau du Département Lutte Antiacridienne,
Institut National de la Protection des Végétaux (INPV)
12, Avenue des Frères Ouadek Hassen-Badi-B.P. 80 El Harrach-Alger,

Tel : ++ (213-2) 525017/524263/503016 à 18 ,

Fax : ++ (213-2) 52.42.63.

E-mail : inpv @ Wissal.dz

- Mr. Abderrezak CHAOUCH

Coordinateur au niveau du Département Lutte Antiacridienne,
Institut National de la Protection des Végétaux (INPV)
12, Avenue des Frères Ouadek Hassen-Badi-B.P. 80 El Harrach-Alger,

Tel : ++ (213-2) 52.50.17/52.42.63/50.30.16 à 18 ,

Fax : ++ (213-2) 52.42.63 / 52.58.63

E-mail : inpv @ Wissal.dz

- Mr. Kamel AIT MESSAOUD

Chargé de l'Information au niveau du Département Lutte Antiacridienne,
Institut National de la Protection des Végétaux (INPV),
12, Avenue des Frères Ouaddek Hassen-Badi-B.P. 80 El Harrach-Alger,
Tel : ++ (213-2) 52.42.63/524263/503016 à 18 ,
Fax : ++ (213-2) 52.42.63.
E-mail : [inpv @ Wissal.dz](mailto:inpv@Wissal.dz)

- Mr. Mustapha LOUNIS

Chef du Service Agrométéorologie au niveau
du Département Lutte Antiacridienne,
Institut National de la Protection des Végétaux (INPV)
12, Avenue des Frères Ouaddek Hassen-Badi-B.P. 80 El Harrach-Alger,
Tel : ++ (213-2) 525017/524263/503016 à 18 ,
Fax : ++ (213-2) 758158/765862
E-mail : [inpv @ Wissal.dz](mailto:inpv@Wissal.dz)

- Mme. Fatima Zohra BISSAAD

Ingénieur au niveau du Département Lutte Antiacridienne,
Institut National de la Protection des Végétaux (INPV)
12, Avenue des Frères Ouaddek Hassen-Badi-B.P. 80 El Harrach-Alger,
Tel : ++ (213-2) 525017/524263/503016 à 18 ,
Fax : ++ (213-2) 765862
E-mail : [inpv @ Wissal.dz](mailto:inpv@Wissal.dz)

Libye

- Mr. Mustapha Mohamed ALIESH

Président du Comité National Permanent de Lutte Contre le Criquet pèlerin,
El Fernag, Sidi El Masri, B.P. 7424, Tripoli, Libye.
Tel : ++ (218-21) 3616141/44/3600743
Fax : ++ (218-21) 3600745
E-mail : fo.lby@undp.org

- Mr. Faraj Mohamed KARRA

Membre du Comité National Permanent de Lutte contre le Criquet pèlerin.
El Fernag, Sidi El Masri, B.P. 7424, Tripoli, Libye.
Tel : ++ (218-21) 3616141/44/3600743 –
Fax : ++ (218-21) 3600745
E-mail : ncdlcly@yahoo.com

Maroc

Mr. Saïd GHAOUT

Chef du Centre National de Lutte Antiacridienne d'Ait-Melloul
B.P. 125 Inezgane - Maroc
Tel : ++ (212-8) 24.12.21- 24.23.30
Fax : ++ (212-8) 241529
E.mail : cnlaa@marocnet.net.ma

Mauritanie

Mr. Mohamed Abdallahi OULD BABAH

Chef du Centre de la Lutte Antiacridienne, DRAP-MDRE

B.P. 180 Nouakchott – Mauritanie.

Tel : ++ (222-2) 59815- Fax : ++ (222-2) 56286

E-mail : Claa@toptechnology.mr

- Mr. Idjih OULD CHIKH BOUY

Consultant du Ministre de Développement Rural et de l'Environnement
Ministère du Développement Rural et de l'Environnement.

B.P 379 Nouakchott

Tel : ++ (222-2) 90176

Fax : ++ (222-2) 57475

E-mail : Claa@toptechnology.mr

Tunis

- Mr. Hafedh HAMDI

Chef de la Section Acridologie

Ministère de l'Agriculture, Direction Générale de la Production Agricole

Sous-Direction de la Défense des Cultures

30, Rue Alain Savary 1082 Tunis.

Tel. : ++ (216-1) 78.89.79

Fax : ++ (212-1) 79.70.47

E.mail : Hamdi.Hafed@yahoo.fr

F.A.O.

- Mr. Abderrahmane HAFRAOUI

Fonctionnaire Principal, Chef du Groupe Acridiens,
Autres migrateurs nuisibles et Opérations d'Urgence,
FAO/Rome.

Via delle Terme Di Caracalla 00100 – Italie

Tel. : ++ (39-06) 57054021

Fax : ++ (39-06) 57055271

E.mail : Hafraoui.Abderrahmane@fao.org

- Mr. Thami BENHALIMA

Secrétaire de la Commission de Lutte Contre

le Criquet pèlerin en Afrique du Nord-Ouest

c/o Bureau Sous - Régional de la FAO pour l'Afrique du Nord

3, Rue Abdelmalek Ibn Marouane

1082, Mahrajane, BP. 300 -Tunis – Tunisie.

Tel. : ++ (216.1) 800.468.

Fax : ++ (216.1) 800.895.

E.mail : benhalima.clepano@planet.tn

- Mr. Mahmoud Mohamed TAHER
Senior Plant Protection Officer For The Near East
FAO, Régional Office for The Near East
P.O. Box.2223 le Caire- Egypte
Tel. : ++ (202) 3.316.000.
Fax : ++ (202) 7.616.804.
E-mail : [Mahmoud Taher@field.fao.org](mailto:Mahmoud.Taher@field.fao.org)

Invité de la réunion

- Mr. Nézil MAHJOUR
Ancien Secrétaire de la Commission de Lutte Contre
le Criquet pèlerin en Afrique du Nord-Ouest
58, Rue Ali Eddouaji, Menzeh V, 1004 -Tunis .
Tel. : ++ (216.1)75.32.62./ Port. ++ (216) 9 33.21.68

3 . Ordre du jour

Après discussions et modifications de l'ordre du jour provisoire préparé par le Secrétariat, l'ordre du jour suivant a été adopté :

1. Ouverture de la réunion.
2. Élection du Président, du Vice-Président et du Comité de rédaction.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Évaluation de la situation acridienne à l'intérieur et à l'extérieur de la région et prévisions pour les prochains mois.
5. Situation des Equipes Maghrébines d'Intervention contre le Criquet pèlerin.
6. État d'avancement de la mise en œuvre du programme EMPRES dans la région occidentale.
7. Recherches dans le domaine du Criquet pèlerin.
8. Formation.
9. Discussion du suivi d'exécution des recommandations de la 22ème Session de la Commission.
10. Pesticides obsolètes et leur impact sur l'environnement.
11. Fonctionnement du Secrétariat de la Commission.
12. Examen des comptes annuels et préparation des programmes de travail et des budgets pour les années 2000 et 2001.
13. Date et lieu de la prochaine réunion.
14. Adoption du rapport de la réunion.

4 . Évaluation de la situation acridienne à l'intérieur et à l'extérieur de la région et prévisions pour les prochains mois.

4.1. Résumé de la situation du Criquet pèlerin (juin 1999 à juin 2000)

En Afrique du Nord-Ouest, la situation du Criquet pèlerin est demeurée calme de juin à fin août 1999, période durant laquelle seuls des ailés épars étaient signalés en Mauritanie. A partir de septembre, les populations de criquets pèlerins devenaient de plus en plus importantes dans ce pays, notamment au niveau des deux Hodhs, au Tagant et au nord du Brakna. Les densités avaient atteint, par endroits, 200 ailés par hectare. Cette augmentation des effectifs du Criquet pèlerin a été favorisée par des conditions écologiques très favorables, installées à la suite de pluies exceptionnelles enregistrées durant l'hivernage et bien réparties dans le temps et dans l'espace sur l'ensemble des zones du Sud et du Sud-Est de la Mauritanie.

Pendant le dernier trimestre 1999, de nombreux petits foyers de populations transiens et grégaires sont apparus dans les autres régions potentielles de la Mauritanie notamment en Inchiri et dans Daklet-Nouadhibou. Pendant la même période des ailés isolés étaient signalés dans le Sud et le Sud-Est du Maroc ainsi que dans le Sud-Ouest de l'Algérie.

Le premier trimestre 2000 a été caractérisé par des reproductions dans le Tiris-Zemmour mauritanien (région de Bir-Moghrein) où des pontes puis des taches et des bandes larvaires ont été localisées dans les lits d'oueds et les zones d'écoulement. Parallèlement, une infestation d'ailés matures, avec des densités atteignant parfois 70 ind/m², a été observée dès la mi-mars 2000 dans l'extrême Sud-Est de l'Algérie (Sud-Est de Djanet) et dans les régions libyennes limitrophes (région de Ghat). Profitant de conditions écologiques favorables, ces populations ont pu se reproduire et engendrer, dès la deuxième décennie d'avril 2000, des éclosions par taches dans les régions précitées.

Dans les pays du Sahel, de faibles effectifs de criquets pèlerins étaient signalés au nord du Niger et du Mali courant août-septembre 1999. Une prospection rapide effectuée dans la vallée du Tilemsi (nord du Mali) durant la dernière décennie de septembre 1999, a permis la localisation de nombreuses populations de criquets pèlerins, constituées d'individus solitaires et transiens, avec des densités dépassant 200 ind/ha par endroits. Quelques semaines plus tard, ces populations se sont regroupées dans la partie centrale du Timédrine où les conditions écologiques étaient extrêmement favorables. Une reproduction s'est alors amorcée et des populations larvaires constituées d'individus solitaires, transiens et grégaires sont apparues fin octobre - début novembre 1999. Les densités observées oscillaient entre quelques milliers à plus de 200.000 larves par hectare. A la mi-novembre 1999, des larves en mélange à de jeunes ailés étaient signalés dans le Tamesna nigérien, avec des densités comprises entre 50 et 1.500 ind/ha. Des ailés matures et immatures étaient également présents dans l'Ennédi au Tchad, avec des densités variant entre 2 et 80 ailés par hectare.

Au début de février 2000, des ailés immatures, avec des densités comprises entre 50 et 5.000 ind/ha, ont été signalés dans le Sud-Est de l'Aïr (Niger). Il semblerait qu'à la même époque et dans la même région un essaim aurait été également observé en déplacement vers le Nord-Nord-Est. Une prospection effectuée en avril 2000 dans le Sud-Ouest du Ténéré (Niger) a permis la localisation d'une infestation larvaire de forte densité s'étendant sur 300 hectares.

Dans les autres régions de l'aire d'invasion du Criquet pèlerin (Régions centrale et orientale) la situation est demeurée calme pendant toute la période considérée. En effet, il n'a été fait mention que de faibles effectifs de criquets pèlerins, particulièrement au Soudan, au Nord de la Somalie, au Yémen, dans le Sud-Est de l'Égypte, en Inde et au Pakistan.

4.2. Situation acridienne dans chacun des États membres de la CLCPANO

La situation acridienne s'est présentée dans chacun des États membres comme suit :

ALGÉRIE

L'activité du Criquet pèlerin est restée calme pendant tout l'été et l'automne 1999, période au cours de laquelle il n'a été signalé que des ailés isolés dans le Sud-Ouest du Sahara (novembre 1999).

Les pluies intervenues durant la nuit du 5 au 6 février 2000 sur les régions du Tassili (39 mm enregistrés à Illizi) ont permis d'une part l'installation de conditions écologiques très favorables à la survie et à la reproduction du Criquet pèlerin et d'autre part drainer des populations allochtones de cet insecte, probablement à partir du Nord Niger, vers le Sud-Est de Djanet. Les premières signalisations d'ailés matures ont été enregistrées dans cette région au début du mois de mars 2000. Les vérifications effectuées à partir du 21 mars ont confirmé cette présence acridienne dans les oueds Arrikine et Takisset. Du 21 mars au 11 avril, les trois équipes de prospection dépêchées sur les lieux ont localisé 4420 ha d'infestations par des ailés matures souvent en accouplement et avec des densités variant de 10 à 70 ind/m². Dans les onze localités infestées, les traitements ont porté sur une superficie totale de 3630 ha.

Les infestations larvaires ont été observées entre le 18 et le 27 avril 2000. Durant cette période, les différents foyers de larves grégaires ont tous été localisés (7 au total) et traités sur une superficie de 2.925 ha.

Le cumul des traitements effectués en Algérie durant cette campagne printanière 2000 s'élève donc à 6555 hectares.

Toutefois, à la fin du mois de juin 2000, des ailés ont été observés dans cette même région de Djanet à des densités de 80 à 100 ind/ha.

LIBYE

La situation acridienne est demeurée calme durant toute l'année 1999 et ce, jusqu'au début du mois de mars 2000, période à laquelle une infestation réduite s'est déclarée dans la région de Ghat (Sud-Ouest du pays) où les conditions écologiques étaient favorables à la reproduction. Il s'agissait d'ailés matures en accouplement et ponte, localisés au niveau de l'oued Tanezzuft (25.00 N-10.14 E). Les traitements effectués entre le 21 et le 23 mars 2000 ont couvert une superficie de 650 hectares. Une reproduction de très faible échelle a pu néanmoins se produire et donner lieu à une petite infestation larvaire, traitée sur 200 hectares. Le cumul des superficies traitées est de 850 hectares.

MAROC

Au Maroc, seuls des individus isolés ont été signalés entre juin 1999 et février 2000. Les premières signalisations ont été relevées en octobre 1999 dans l'extrême Sud et Sud-Est du pays. Entre cette date et la fin du mois de février 2000, les signalisations n'ont porté que sur des ailés immatures épars dans les régions de Haouza (26.35 N-10.24 W), Guelmin (28.59 N-10.04 W), Gueltat Zemmour (24.36 N-12.46 W) et Bir Guendouz (21.36 N-16.17 W). Au début du mois de mars, de petits groupes d'ailés solitaires et transiens ont été observés dans trois sites de la région d'Aousserd (22.50 N-14.05 W) et un petit groupe a été observé en vol dans la région de Bir-Guendouz. De même, des ailés isolés ont été signalés au sud du Haut Atlas près de Ouarzazate (30.57 N-06.50 W), Tinjdade (31.31 N-05.01 W) et Ksar Chair (29.11 N-07.59 W).

MAURITANIE

Une accalmie a caractérisé la période allant de juillet à fin août 1999 et ce malgré les conditions écologiques très favorables, voire exceptionnelles, qui ont caractérisé l'hivernage 1999. Par la suite, une reproduction limitée a eu lieu en septembre, particulièrement dans la région de Moudjeria où des larves de stades 2 et 3 ont été observées à la fin du même mois. A partir de la troisième décennie de septembre, les effectifs de criquets pèlerins devenaient de plus en plus importants notamment au Tagant (région de Tidjikja : 18.29 N-11.31 W) et au nord du Brakna (Ouest de Moudjeria : 17.51 N-12.28 W). Les criquets observés, fin septembre, étaient pour la plupart des jeunes ailés solitaires et transiens provenant probablement d'une reproduction autochtone (1^{ère} génération).

Au cours du dernier trimestre 1999, une augmentation des effectifs a été constatée et une deuxième reproduction s'est amorcée. En octobre 1999, de nombreuses taches larvaires transiens ont été signalées dans le Brakna et une infestation larvaire, avec une densité dépassant 20.000 larves par hectare, a été localisée dans le Sud-Ouest du Tagant (entre Moudjeria et Tidjikja). Le développement larvaire s'est poursuivi dans le Tagant et le Nord du Brakna durant les mois de novembre et décembre en donnant naissance, à partir de la troisième décennie de novembre, à de jeunes ailés dont la densité maximale a atteint 50.000 ind/ha. Un essaim en formation a été observé à l'Est du Brakna alors que des nomades ont signalé, début novembre, un essaim mature en vol dans l'Inchiri. C'est probablement cet essaim qui a pondé près de Benichab où de petites taches larvaires des stades 2 à 5, couvrant 3 à 4.800 m² chacune, ont été signalées à la mi-novembre. En décembre, l'activité s'est concentrée essentiellement dans les zones de reproduction hivernale (Inchiri et Dakklet Nouadhibou) où de jeunes ailés et des larves des stades 1 à 5 ont été observés dans les régions de Taziaset et du Banc d'Arguin. A la fin du mois de décembre, des ailés immatures, avec des densités atteignant 600 ind/ha, ont été signalés dans l'extrême Nord-Ouest du Tiris Zemmour.

Au début de l'année 2000, les effectifs commençaient à décroître dans l'Inchiri. Seules des populations à des densités ne dépassant pas 250 ailés par hectare persistaient en fin janvier dans cette région. Dans le Nord du Trarza et dans le Tiris Zemmour, une reproduction à petite échelle s'est poursuivie. Des déplacements d'essaims, non confirmés, des groupes d'ailés et des larves ont été signalés à Atiyat (25.30 N-11.10 W).

De février à avril 2000, seul le Tiris Zemmour connaissait une activité acridienne significative. En effet, une augmentation substantielle des effectifs a été constatée au début du mois de février, particulièrement dans la région de Bir Mogrein (25.16 -25.34 N à 10.54 - 11.09 W) où des pontes ont été localisées sur des superficies comprises entre 400 m² et 4 ha, avec une densité d'oothèques oscillant entre 200 et 300/m². A la même époque, des ailés matures, à une densité maximale de 120 ind./m², ont été observés dans les régions frontalières avec le Mali. Le mois de mars a été caractérisé par la poursuite de la reproduction et des éclosions échelonnées ont été répertoriées, durant tout le mois, dans la région de Bir Mogrein. Des taches larvaires de stades avancés (L4 - L5) ont persisté courant avril 2000 alors que pendant la 1^{ère} décade de juin, des groupes d'ailés de couleur jaune ont été signalés dans la région de Dakhlet Nouadhibou.

Les traitements effectués en Mauritanie pendant les campagnes estivale et hiverno-printanière ont porté sur une superficie totale de 2409 hectares au 30 avril 2000, date à laquelle les opérations de prospections et de traitements ont pris fin.

TUNISIE

Durant toute la période allant de juin 1999 à avril 2000, la situation acridienne est demeurée calme en Tunisie où seuls deux individus solitaires ont été observés par les équipes de prospection qui ont couvert le Sud du pays à la fin du mois d'avril .

4.3. Prévisions

Du fait qu'ils ne constituaient pas des cibles suffisantes pour les traitements, de nombreuses populations d'ailés ont échappé aux opérations de lutte menées dans les zones de reproduction hiverno-printanière et vont, à la faveur des oscillations du FIT, rejoindre les zones de reproduction estivale du Sahel.

En cas de pluies abondantes durant l'hivernage 2000, une reproduction importante pourrait avoir lieu dès juillet dans les deux Hodhs et le Tagant mauritaniens, dans l'Adrar des Iforas et le Tamesna maliens et dans le Tamesna et l'Air nigériens .

Constituées d'individus en majorité transiens, ces populations pourraient donner lieu dès la première génération à la formation de bandes larvaires grégaires dont l'importance dépendra des conditions écologiques qui se mettront en place au début la saison estivale.

Par conséquent, le Comité Exécutif recommande que la vigilance soit de mise et que des prospections précoces soient réalisées dans chacun des États membres afin d'éviter toute surprise. Il recommande également d'échanger les informations par les moyens les plus rapides entre les États membres, le Secrétariat de la Commission et le siège de la FAO.

Plan d'action de la campagne estivale de lutte contre le Criquet pèlerin en Mauritanie.

Après présentation et discussion du plan d'action de la campagne de prospection et de lutte contre le Criquet pèlerin en Mauritanie pour la période de reproduction estivale 2000, et après avoir pris connaissance de son coût qui est de 152,000 US\$ dont 54,000 sont disponibles au niveau du pays concerné, le Comité Exécutif recommande que la CLCPANO contribue à ce plan par un montant de 30,000 US\$ et demande à la FAO de couvrir le reste des dépenses, soit 68,000 US\$.

5. Situation des Équipes Maghrébines d'Intervention contre le Criquet pèlerin.

Le Secrétaire de la Commission a présenté un rapport détaillé sur la situation des Équipes Maghrébines d'Intervention (EMI) contre le Criquet pèlerin. Ce rapport comprend la base juridique pour la création des EMI et rappelle les principales étapes qui ont marqué leur évolution ainsi que les ressources financières qui ont permis leur création et les aides qui ont contribué à assurer leurs activités, notamment celles émanant de la FAO, de la CLCPANO, des États membres de la Commission ainsi que des pays et organismes donateurs.

Il a également loué les réalisations importantes des EMI - malgré les quelques difficultés rencontrées - et souligné les excellents résultats obtenus dont :

- maintien des populations du Criquet pèlerin à un niveau contrôlable pendant 11 ans (à l'exception de quelques années où il a fallu faire appel aux interventions aériennes) au moment où les conditions écologiques étaient souvent favorables au développement des recrudescences ;
- renforcement plus important de la coopération en matière de lutte antiacridienne entre le pays hôte et les autres pays membres de la CLCPANO ;
- échange d'expériences important et fructueux entre les cadres et les techniciens de la sous-région ayant participé aux activités des EMI ;
- contribution à la création du Centre de Lutte Antiacridienne en Mauritanie en 1995 ;
- développement de ce Centre, notamment ses ressources humaines au point où la Mauritanie dispose actuellement de nombreux cadres et techniciens spécialisés et expérimentés en la matière.

En somme, la mise en œuvre régulière des EMI en Mauritanie a démontré clairement que la lutte préventive contre le Criquet pèlerin peut réussir si les différents partenaires en sont convaincus et si des moyens humains et matériels suffisants sont déployés là où il faut et surtout quand il faut.

Le Secrétaire de la Commission a, par ailleurs, rappelé aux participants que certaines difficultés entravent depuis quelques années le travail des EMI en particulier le retard dans la mise à disposition des fonds nécessaires à la réalisation de leurs programmes d'actions et l'état défectueux de leurs moyens d'intervention.

Après cette présentation, les participants ont souligné à nouveau le rôle important que les EMI jouent dans le cadre de la lutte préventive contre le Criquet pèlerin et ont remercié la Mauritanie et l'Algérie pour les efforts qu'ils déploient pour la sauvegarde des moyens de ces Équipes. Ils ont également remercié les autres États membres, la FAO et les pays et organismes donateurs pour leurs contributions aux actions des EMI, et recommandent :

- Augmentation du niveau de la contribution annuelle de la CLCPANO aux EMI de 20,000 à 30,000 US\$;
- Utilisation de la composante EMI stationnée en Algérie pour renforcer les campagnes de prospection et de lutte contre le Criquet pèlerin en Mauritanie ;
- Reprendre à nouveau la participation des prospecteurs maghrébins aux activités des EMI comme cela était le cas par le passé ;
- Préparation par la Commission d'un projet ayant pour objectif le renouvellement du parc automobile des EMI en vue de le soumettre pour financement à certains pays et organismes donateurs, notamment africains, arabes et islamiques ;
- Contribution, dans la mesure du possible, des États membres de la Commission au renforcement des moyens des EMI par la fourniture de véhicules.

6. État d'avancement de la mise en œuvre du programme EMPRES dans la Région occidentale

Le Représentant de la FAO à la réunion a fait un exposé sur le programme EMPRES qui se base sur l'acceptation de la lutte préventive telle qu'elle a été approuvée par le DLCC à sa 34^{ème} Session. Il a ensuite souligné les évolutions relatives à l'extension du programme EMPRES dans la Région occidentale et qui sont :

- Présentation du document du Programme à différents donateurs dont certains ont exprimé l'intention de l'appuyer ;
- Contribution financière de la FAO aux opérations de prospection et de lutte menées dans certains pays de la ligne du front ;
- Recrutement du Fonctionnaire National (NPO) en Mauritanie pour renforcer les activités du programme.

Le Comité Exécutif note que le cadre régional proposé pour le programme EMPRES est conforme à celui mis en exécution dans la Région centrale et donne l'assurance qu'à moyen et long termes les recrudescences du Criquet pèlerin seront moins nombreuses, l'environnement mieux protégé, les opérations d'urgence moins fréquentes et que les activités de lutte contre le Criquet pèlerin dans les États membres de la Commission seraient mieux organisées, plus efficaces et plus rentables.

Il recommande de :

- Demander à la FAO de mettre en exécution, dans les plus brefs délais possibles, le programme EMPRES en Région occidentale et d'organiser un Atelier pour la mise en place d'un plan d'action de ce programme ;
- Demander aux États membres d'appuyer EMPRES financièrement et en prenant contact avec les donateurs et ce, en coordination avec la FAO dans le cadre dudit programme.

7. Recherches dans le domaine du Criquet pèlerin

Le Secrétaire de la Commission a présenté un document de travail qui reflète l'importance qu'accorde la Commission aux recherches sur le Criquet pèlerin et les progrès réalisés dans ce domaine, tout en rappelant les projets élaborés par la Commission tels que "Caractérisation et délimitation des aires grégarigènes du Criquet pèlerin en Mauritanie " et " Recherche sur l'impact des insecticides utilisés en lutte antiacridienne en Afrique du Nord-Ouest sur l'environnement". Il a également rappelé la Réunion des Experts maghrébins organisée en 1997 à Tunis et au cours de laquelle les participants ont étudié les objectifs et les modalités de réalisation des programmes nationaux de recherches.

En application de la recommandation de la 22^{ème} Session de la Commission insistant sur la nécessité d'accorder beaucoup d'intérêt aux recherches, le Secrétariat de la Commission a proposé l'organisation d'une consultation régionale en 2000 et 2001 dans le but de faire un état des lieux sur :

- les travaux de recherches réalisés dans la région pendant les 50 dernières années ;
- les ressources humaines existantes (chercheurs), leur domaine de recherche et leur spécialisation ;
- les moyens scientifiques et techniques disponibles (laboratoires, divers équipements, etc.).

Cette consultation permettra la production d'un document scientifique qui fera le point de façon globale sur les sujets ci-dessus et donnera à la commission l'occasion de :

- faire connaître les potentialités de la Sous-région auprès de la FAO, de la communauté scientifique et des donateurs ; ce qui pourra inciter des équipes de recherches et des laboratoires se trouvant à l'extérieur de la région à développer des coopérations avec ceux des Etats membres ;
- cibler les axes de recherches à développer ;
- créer des équipes multidisciplinaires sous-régionales ;
- coordonner les activités de recherche pour éviter les double emploi et la dispersion des efforts et des moyens financiers.

Le Secrétaire de la Commission a néanmoins fait savoir que la réalisation de cette consultation reste tributaire de l'accord du Bureau Régional de la FAO pour à l'Afrique à

Accra quant à son financement dans le cadre du Budget du Secrétariat proposé pour l'année 2000.

Après avoir profondément discuté ce point, les participants ont approuvé l'approche présentée par le Secrétariat et recommandent ce qui suit :

- Élaboration d'un nouveau projet régional sur les recherches en 2001, basé sur les résultats de la consultation sus-citée ;
- Présentation de ce projet aux Etats membres et à la FAO ainsi qu'aux donateurs, notamment africains, arabes et islamiques. La soumission de ce projet pour financement aux donateurs se fera conjointement par le Président de la Commission et la FAO ;
- Demande aux Etats membres de réaliser des recherches opérationnelles au lieu des recherches théoriques et ce, même pour les recherches devant être réalisées dans le cadre des bourses de formation de haut niveau attribuées par la Commission ou par le DLCC.
- Considérer la station de recherches d'Akjoujt en Mauritanie comme une station régionale et demander à la Commission, à la FAO et aux donateurs de lui apporter l'appui nécessaire ;
- Inviter les Etats membres de la Commission à élaborer des projets de recherche sur le Criquet pèlerin en vue de les présenter à un comité scientifique, qui sera créé à cet effet, pour les évaluer et en sélectionner les meilleurs dans le but de les financer sur le Fonds de la Commission ;

Les participants ont proposé aussi d'examiner, lors de la prochaine Session de la Commission, la création du prix de la Commission.

8. Formation

Le Secrétariat a présenté le programme de formation que la commission continue à réaliser depuis plus de 20 ans.

Les participants ont loué les résultats importants obtenus dans ce domaine et souhaitent que la Commission persévère dans cette voie saine et fructueuse. Et à l'issue d'une longue discussion des diverses questions relatives à ce sujet, ils formulent les recommandations suivantes :

- Evaluation des programmes de formation réalisés antérieurement et identification des personnels qui ont été formés à tous les niveaux ;
- Elaboration d'un programme de formation à moyen et long termes en vue de combler le manque dans ce domaine, conformément aux besoins de chacun des Etats membres ;
- Organisation dans les meilleurs délais en Libye d'un Atelier régional de formation en matière de lutte contre le Criquet pèlerin ;
- Insistance sur l'encouragement de la formation à tous les niveaux et particulièrement celle de courte et de moyenne durées ;
- Demande à la FAO de prolonger pour une période de six mois la bourse (du DLCC) attribuée à Mr. Khaled MOUMEN (Algérie) pour lui permettre d'achever sa formation en Tunisie.

9. Discussion du suivi d'exécution des recommandations de la 22^{ème} Session de la Commission.

Le Secrétaire de la Commission a fait un exposé détaillé sur les activités du Secrétariat relatives à l'exécution des recommandations de la 22^{ème} Session de la Commission en clarifiant celles qui ont été réalisées et les mesures prises pour mettre les autres en application.

Après une large discussion, les participants conviennent, au sujet des recommandations ci-après, de ce qui suit :

➤ **R.4: Amélioration de la situation matérielle et sanitaire des prospecteurs maghrébins participant aux activités des EMI**

Les participants demandent au Secrétariat de la Commission de trouver la solution convenable à cette question en prenant en considération le fait que chaque prospecteur devra être préalablement muni d'une autorisation de voyage de la FAO dûment établie selon les procédures de l'Organisation ;

➤ **R.6 : Poursuite de la coordination entre le Secrétariat de la Commission et le pays bénéficiaire des moyens des EMI lors de la réalisation des programmes d'activités de ces Equipes**

Les participants ont loué les résultats obtenus dans ce cadre et demandent au Secrétariat d'élaborer un projet pour le renouvellement du parc automobile des EMI stationnées en Mauritanie et d'étudier la possibilité de renforcer ces Équipes par chacun des États membres.

➤ **R.9 : Nécessité d'échanger rapidement et régulièrement les informations entre les États membres de la Commission, le Secrétariat, les autres Commissions régionales et le siège de la FAO à Rome en utilisant les équipements récents**

Les participants demandent au Secrétariat de prendre contact avec le DLIS relevant du Groupe Acridiens à Rome en vue d'étudier cette question et évaluer le coût financier pour assurer la transmission des informations, dont dispose le DLIS, aussi bien au siège du Secrétariat qu'aux Services de Lutte Antiacridienne des États membres.

➤ **R.11 : Etude des raisons qui ont engendré l'apparition de la reproduction (inhabituelle) du Criquet pèlerin dans la région d'El Aouinet au Sud-Est de la Jamahirya**

Les participants sont convenus de donner la latitude au Secrétaire de la Commission pour la composition d'un Comité scientifique ayant pour mission de se rendre dans la région d'El Aouinet dans le but d'étudier cette question au cours du mois de janvier 2001 et ce, en coordination avec le pays hôte et le Groupe Acridiens au siège de la FAO à Rome. Ils notent avec satisfaction l'engagement du Représentant du Directeur Général de la FAO à la réunion de prendre en charge les dépenses de cette mission.

➤ **R.13 : Nécessité de donner de l'importance aux recherches**

En raison de l'importance de la Station de recherches acridiennes d'Akjoujt (Mauritanie), les participants conviennent de l'utiliser en tant que "Station Régionale de Recherches" et remercient la FAO pour l'aide de 5000 US\$ qu'elle lui apporte annuellement. Les participants notent avec satisfaction l'engagement du Représentant du Directeur Général de la FAO à la réunion pour la prise en charge des dépenses nécessaires à la réfection de cette station, estimées à 14,000 US\$.

10. Pesticides Obsolètes et leur impact sur l'environnement

Les participants reconnaissent unanimement que les États membres de la Commission sont toujours confrontés au problème posé par les pesticides obsolètes et ceux qui risquent de le devenir en raison du lourd fardeau que représentent ces pesticides pour les pays de la région aussi bien sur le plan financier, vu les dépenses énormes engendrées par leur gestion et leur stockage, que sur le plan environnemental.

Dans ce domaine :

- Le Comité Exécutif insiste sur la recommandation de la 22^{ème} Session de la Commission relative à la soumission du problème des pesticides obsolètes au Programme des Nations Unies pour l'Environnement et à la Conférence de la FAO en 2001. Il demande, en outre, de faire le nécessaire, avec l'appui des Représentants des États membres de la Commission auprès de la FAO, pour inscrire ce point à l'ordre du jour de ladite Conférence.
- Le financement d'un projet régional pour la destruction des pesticides obsolètes étant difficile à obtenir, il a été demandé aux pays concernés de chercher les solutions adéquates pour financer cette destruction à travers la coopération bilatérale avec les pays et organismes donateurs, la FAO et les fournisseurs desdits pesticides.
- Le Comité Exécutif invite instamment les États membres de la Commission qui n'ont pas encore ratifié la Convention de Bâle à le faire.

11. Fonctionnement du Secrétariat de la Commission

Les participants ont été informés des difficultés vécues par le Secrétariat de la Commission et en particulier du manque des moyens financiers et humains qui entrave son fonctionnement normal au moment où la Commission est appelée à élargir ses activités à la coordination du programme EMPRES et au moment où elle aspire à rebondir avec plus de vigueur pour mieux assurer ses missions et faire face aux défis technologiques.

Après discussion de ce point, les participants ont félicité le Secrétaire de la Commission pour les très bons résultats qu'il a obtenus et ont loué les efforts qu'il a déployés malgré les difficultés citées ci-dessus.

Les participants ont également exprimé leurs remerciements au Gouvernement tunisien pour les efforts qu'il a fournis pour mettre à la disposition du Secrétariat tous les moyens appropriés et faciliter sa tâche au niveau de son siège temporaire.

Les participants recommandent d'appuyer le Secrétariat de la Commission en finançant sur le Fonds de la CLCPANO, en cas de nécessité absolue et de façon exceptionnelle, les dépenses relatives aux personnes appelées à l'aider dans la préparation des documents de travail de la prochaine Session de la Commission.

12. Examen des comptes annuels et préparation du programme de travail et du budget pour les années 2000 et 2001

Après présentation par le Secrétariat des comptes annuels et du programme de travail et discussion des informations contenues dans le document préparé à cet effet, et après le rappel des difficultés rencontrées à la fois par la FAO et le Secrétariat dans l'élaboration d'un état clair et précis des comptes de la Commission, difficultés dues à l'application par la FAO du nouveau système de gestion "Oracle", le Comité Exécutif a adopté le budget de l'année 1999 et approuvé les programmes de travail et les budgets des années 2000 et 2001.

Il a aussi décidé l'augmentation du niveau de la participation financière annuelle de la Commission au programme de prospection et de lutte des Équipes Maghrébines d'Intervention contre le Criquet pèlerin en Mauritanie (voir point 5).

Concernant les contributions annuelles au Fonds de la Commission, le Comité Exécutif a été informé par la délégation mauritanienne que la République Islamique de Mauritanie entreprend les mesures nécessaires pour régler tous ses arriérés, y compris sa contribution pour l'année 2000.

Le Comité Exécutif a remercié les États membres qui versent régulièrement leurs contributions au Fonds de la Commission et a invité les autres à régler, dans les meilleurs délais, leurs arriérés et leurs contributions annuelles.

13. Date et lieu de la prochaine réunion

La 30^{ème} Réunion du Comité Exécutif aura lieu conjointement avec la 23^{ème} Session de la Commission prévue en Algérie en juin 2001. La date précise sera arrêtée d'un commun accord entre le pays hôte, le Directeur Général de la FAO, le Président et le Secrétaire de la Commission.

Les participants recommandent de tenir, à compter de 2002, les Réunions du Comité Exécutif en mars ou avril au lieu de juin.

14. Adoption du rapport

Les participants ont adopté à l'unanimité la version finale du rapport de la 29^{ème} Réunion du Comité Exécutif de la Commission.

Remerciements

Les participants à la 29^{ème} Réunion du Comité Exécutif de la Commission de lutte contre le Criquet pèlerin en Afrique du Nord-Ouest ont exprimé leurs vifs remerciements au Gouvernement de la République Algérienne Démocratique et Populaire pour l'accueil chaleureux, la généreuse hospitalité et la parfaite organisation.

Ils ont également exprimé leurs remerciements au Président de la réunion pour la maîtrise des débats qui a permis d'aboutir à d'excellents résultats.

Ils ont fait part de leur gratitude et de leur haute appréciation aux donateurs et plus spécialement à la FAO pour les efforts considérables fournis dans le domaine de la lutte contre le Criquet pèlerin. Ils ont également exprimé leur profonde satisfaction pour l'excellente et efficace contribution apportée par le Représentant du Directeur-Général à la réunion et fait part de leur gratitude et leurs félicitations au Secrétariat de la Commission pour les efforts fournis dans la préparation des documents de travail qui ont largement contribué au succès de la réunion.

Les participants ont remercié aussi Mr. Nézil Mahjoub, ancien Secrétaire de la Commission, pour avoir répondu favorablement à l'invitation à cette réunion et pour les informations précieuses et les éclaircissements qu'il a développés au cours de la réunion.

Les participants ont également exprimé leurs remerciements au Dr Mahmoud Taher, Secrétaire de la Commission de lutte contre le Criquet pèlerin dans la Région Centrale, pour sa participation à cette réunion et pour sa contribution efficace dans l'enrichissement de ses travaux.

ANNEXES

- I. FONDS DE DEPOTS N°. 9169.00 MTF/INT/006/MUL, CONTRIBUTIONS DES ETATS MEMBRES, ETAT DES COMPTES AU 13 JUIIN 2000 (EN DOLLARS E.U.)
- II. SITUATION DES EQUIPES MAGHREBINES D'INTERVENTION CONTRE LE CRIQUET PELERIN (E.M.I.).
- III. ETAT D'AVANCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME EMPRES DANS LA REGION OCCIDENTALE.
- IV. RECHERCHE EN LUTTE ANTIACRIDIEENNE EN AFRIQUE DU NORD-OUEST : BILAN ET PERSPECTIVES.
- V. SUIVI DES RECOMMANDATIONS DE LA 22^{EME} SESSION DE LA COMMISSION DE LUTTE CONTRE LE CRIQUET PELERIN EN AFRIQUE DU NORD-OUEST, TENUE A RABAT (MAROC) DU 21 AU 25 JUIIN 1999. (SITUATION AU 30 AVRIL 2000).
- VI. FONCTIONNEMENT DU SECRETARIAT DE LA COMMISSION.
- VII. PLAN D'ACTION DE LUTTE CONTRE LE CRIQUET PELERIN EN MAURITANIE.
- VIII. PROGRAMME DE PROSPECTION ET DE LUTTE CONTRE LE CRIQUET PELERIN EN ALGERIE.

**FONDS DE DEPOT N° 9.169.00
MTF/INT/006/MUL**

Code Oracle n° TF-AGPPD-TFAA 970089143
56661.ZZZZZ.ZZZZ

Contributions des Etats Membres

=====

**Etat des Comptes au 13 juin 2000
(en dollars E.U.)**

Pays membres	Contributions dues au 31/12/1999	Contributions dues pour l'année 2000	Contributions reçues au 13/06/2000	Contributions dues au 13/06/2000
Algérie	0.00	36,600.00	0.00	36,600.00
Libye	81,122.72	41,500.00	0.00	122,622.72
Maroc	33,310.00	33,300.00	0.00	66,610.00
Mauritanie*	63,998.46	10,000.00	0.00	73,998.46
Tunisie	70,354.40	21,600.00	0.00	91,954.40
Total	248,785.58	143,000.00	0.00	391,785.58

Project Budget

Projet PDRF n°:

Nom du Projet :

Responsable du budget

Nom : Clive Elliott

Org. : AGPPD

MTE/INT/006/MJL

Commission de lutte contre le Criquet pèlerin en Afrique N.O.

Oracle Code :

TFAA970089143

Date : 25/08/00

Entité projet

916900

Lettre de révision :

Description	Code du Compte	Années antérieures	1998	1999	2000	Prochaines années	Total du Budget révisé	Total du Budget approuvé	Modif. catégor.
Coûts du Personnel									
Salaires									
Professionnels	5300	1.960	25	115			2.100	1.985	115
Service Général	5500	0	0	1.671			1.671	1.300	371
Heures Supplémentaires	5660	1.202	528	242			916	674	242
Total Coûts du Personnel		3.162	503	2.028	0	0	4.687	3.959	728
Contrats	5650	24.849	0	0	0	0	24.849	24.849	0
Voyages	5900	290.782	17.325	24.032	28.000		360.139	339.284	20.855
Formation	5920	566.653	6.757	8.605	30.000		612.015	603.410	8.605
Sous-Total		925.120	24.082	33.897	58.000	0	1.041,099	1.010,379	30.720
Equipement consommable	6000	310.453	19.811	12.465	20.000		362.729	380.264	17.535
Equipement non consommable	6100	133.217	6.330	6.728	10.000		156.275	159.547	3.272
Total (Equipement)		443.670	26.141	19.193	30.000	0	519.004	539.811	20.807
Hospitalité	6110	6.974	0	4.964	0		11.938	6.974	4.964
Dépenses générales de fonctionnement	6300	927.682	20.901	68.127	38.449		1.055,159	998,583	56,576
Frais généraux	6400	0	0	0	100		100	0	100
Réimputation	6500	75.888	0	10.775	0		86,663	75,888	10,775
Services d'appui	6150	0	0	0	0		0	0	0
Sous-Total		1,010,544	20,901	83,866	38,549	0	1,153,860	1,081,445	72,415
Total		2,382,496	70,621	138,984	126,549	0	2,718,650	2,635,594	83,056
Coûts d'appui	6130	209.938	9.181	18.068	16.451		253,638	242,841	10,797
Montant non alloué							222,112	119,890	102,222
Total Général du Budget		2,592,434	79,802	157,052	143,000	222,112	3,194,400	2,998,325	196,075

**FONDS DE DEPOT N° 9.169.00
MTF/INT/006/MUL**

**Code Oracle n° TF-AGPPD-TFAA 970089143
56661.ZZZZZ.ZZZZ**

**DETAILS DES DEPENSES EN 1998
(en dollars E.U.)**

1100 <u>Experts et consultants internationaux</u>		
- Frais débités par le Trust Fund Pool		24.99
1300 <u>Assistance temporaire</u>		
- Paiement de crédit, Siège FAO		(527,65)
2000 <u>Voyages</u>		
- Cours de formation sur le Criquet pèlerin, Libye, 13-23 Novembre 1998		
* Secrétaire de la CLCPANO	1,662.00	
* Mohamed Salah El-Hani	1,588.00	
* Mohamed Ouzane	2,014.51	
- Comité Exécutif CLCPANO à Nouakchott, 4-9 Juin 1998, 27 ^{ème} Réunion		
* Guendez Embarek	1,266.77	
* Saïd Ghaout	1,626.91	
* Mustafa Aliesh	2,336.00	
* Hafedh Hamdi	1,953.00	
- Commission Lutte contre le Criquet pèlerin en Région Centrale, le Caire, 22 ^{ème} Session, 28-30 Juin 1998		
* Secrétaire de la CLCPANO	1,360.18	
* Président de la CLCPANO	1,360.18	
- Débriefing Secrétaire CLCPANO sur activités de la Commission, FAO HQ, Rome	1,109.98	
- Charges supplémentaires délégués mauritaniens, 21 ^{ème} Session Comité Exécutif, Tunis, 2-5 Décembre 1997 (à corriger en 1999)	1,131.44	
- Crédit participation délégué algérien, 25 ^{ème} Session Comité Exécutif CLCPANO, Tripoli, 15-19 Juin 1997		(84.34)
Total partiel		17,324.63

4000 Frais Généraux d'opérations

- Entretien/réparation véhicules des Equipes Maghrébines en Mauritanie 4,652.00
- Frais de prospection 3 équipes en Mauritanie 9,918.39
- Frais de prospection au Yémen 1,492.90
- Frais divers, 27^{ème} Réunion Comité Exécutif CLCPANO, Nouakchott, 4-9 Juin 1998 5,451.83
- Plan d'action campagne estivale de lutte Contre le CP en Mauritanie et frais des Equipes Maghrébines d'Intervention 691.84
- Correction erreurs 1997 (paiement de crédits) (1,305.64)

Total partiel**20,901.32****5000 Fournitures et matériel**

- Renouvellement inscriptions pour 1998 aux revues de lutte antiacridienne pour les 5 pays membres de la CLCPANO 19,968.50
- Matériel de bureau (crédit après comptes finaux 1997) (158.00)

Total partiel**19,810.50****6000 Equipement durable**

- Matériel didactique pour les besoins du CNLAA Maroc (projecteur vidéo)

6,330.00**8000 Bourses**

- Boursier Ahmed Mouhim, études au Maroc 6,500.45
- Boursier Khaled Gadgoud, études en UK 716.66
- Correction 1997 (crédit) boursier Mouhim (460.02)

Total partiel**6,757.09****TOTAL DEPENSES****70,620.88****9100 Coût des services afférents au projet**

- Frais d'agence (13%)

9,180.71**TOTAL GENERAL DEPENSES 1998****79,801.59**

**FONDS DE DEPOT N° 9.169.00
MTF/INT/006/MUL**

**Code Oracle n° TF-AGPPD-TFAA 970089143
56661.ZZZZZL.ZZZL**

**DETAILS DES DEPENSES EN 1999
(en dollars E.U.)**

	<u>Description</u>		<u>Montant</u>
5011	<u>Salaires Professionels</u>		
	- Salaires et émoluments	115	115
5012	<u>Salaires Personnel Services Généraux</u>		
	- Salaires personnel local (secrétaire et chauffeur Tunis)	1,671	1,671
5013	<u>Consultants</u>		
	- Consultations	1,260	1,260
5020	<u>Heures Supplémentaires</u>		
	- Préparation de profils de pays (Rome)	242	242
5021	<u>Voyages Officiels</u>		
	- Réunion Restructuration Régionale, Rome 21-22/5/99		
	- Réunion Rabat 20-25/06/99	20,313	20,313
5023	<u>Formation</u>		
	- Dépenses pour le boursier Mouhim (Maroc)	8,605	8,605
5024	<u>Fournitures et matériels</u>		
	- Rétroprojecteur Mauritanie		738
	- Cartes géographiques (Lybie)		1,123
	- Correction commande d'inscription de revues		-87
	- Table, chaises, armoire (Mauritanie)		513
	- TV Saba (Mauritanie)		1,521
	- Video Sharp (Mauritanie)		357
	- Renouvellement inscription aux revues		8,300
	Total partiel	12,465	

5025	<u>Equipement Durable</u>		
	- GPS 5 pays membres		830
	- Projecteurs 5 pays membres		3,849
	-		2,049
	Total partiel	6,728	
5026	<u>Hospitalité</u>		
	- Hospitalité réunion de Rabat	4,964	4,964
5027	<u>Services d'appui technique</u>	0	0
5028	<u>Frais généraux de fonctionnement</u>		
	- Frais divers Mauritanie, pièces détachées, réparation de véhicules, assurances véhicules, carburant, réparation radio		27,883
	- Achat ordinateurs 5 pays membres		32,500
	- DSA équipe Mauritanie		7,745
	Total partiel	68,128	
5029	<u>Frais d'Agence</u>		
	- Coût de services afférents au projet (13%)	17,585	17,585
5050	<u>"Charge back"</u> (coûts de services chargés par la FAO)		
	- Abonnements et souscriptions aux revues 5 pays membres		12,000
	- Correction reflétant coût final		-1,225
	Total partiel	10,775	
	<u>Total Général</u>	<u>152,850</u>	<u>152,850</u>

**FONDS DE DEPOT N° 9.169.00
MTF/INT/006/MUL**

**Code Oracle n° TF-AGPPD-TFAA 970089143
56661.ZZZZZ.ZZZZ**

Projet du Budget pour l'année 2000

5300 Salaire des professionnels	0
5500 Salaire des services généraux	2,000
5570 Consultants	5,000
5560 Assistance temporaire	0
5900 Voyages officiels	20,000
5920 Formation	55,000
6000 Fourniture et matériel	0
6100 Equipement durable	0
6110 Hospitalité	4,000
6150 Services d'appui	0
6300 Dépenses générales de fonctionnement	40,000
Total partiel	126,000
6130 Coût des services afférents au projet (13 %)	16,380
6500 Réimputation	0
Reste	620
<u>Total Général</u>	<u>143,000</u>

**FONDS DE DEPOT N° 9.169.00
MTF/INT/006/MUL**

**Code Oracle n° TF-AGPPD-TFAA 970089143
56661.ZZZZZ.ZZZZ
=====**

Projet du Budget pour l'année 2001

5300 Salaire des professionnels	0
5500 Salaire des services généraux	0
5570 Consultants	5,000
5560 Assistance temporaire	0
5900 Voyages officiels	20,000
5920 Formation	55,000
6000 Fourniture et matériel	0
6100 Equipement durable	0
6110 Hospitalité	5,000
6150 Services d'appui	0
6300 Dépenses générales de fonctionnement	41,000
Total partiel	126,000
6130 Coût des services afférents au projet (13 %)	16,380
6500 Réimputation	0
Reste	620
<u>Total Général</u>	<u>143,000</u>

Situation des Equipes Maghrébines d'Intervention Contre le Criquet pèlerin (E.M.I.)

=====

Document préparé par le Secrétariat de la CLCPANO

1- Base juridique pour la création des EMI

Les Equipes Maghrébines d'Intervention contre le Criquet ont été créées sous l'appellation Force Maghrébine d'Intervention contre le Criquet pèlerin conformément aux dispositions contenues dans l'Accord portant création de la Commission notamment :

- Article II (Obligations des Membres), § 2, alinéas (d) et (e) ;
- Article IV (Fonction de la Commission), § 1, alinéas (a), (b) et (e) ;
- Article XI (Finance), § 2.

2- Rappel des principales dates

- **Avril 1988** : Préparation par le Secrétaire de la commission d'un plan d'action maghrébin d'un montant de 3,5 millions US\$ pour faire face à l'invasion en cours et jeter les bases d'une action à moyen et long termes contre le Criquet pèlerin dans la région occidentale de son aire d'invasion ;
- **21-22 avril 1988** : Réunion du Comité Maghrébin d'Urgence à Rabat (Maroc) qui a porté le budget du plan sus-mentionné de 3,5 à 8 millions US\$;
- **30 mai - 1^{er} juin 1988** : Réunion Maghrébine à Tamanrasset (Algérie) qui a réaffirmé l'intérêt de la création urgente de la Force Maghrébine d'Intervention (FMI) contre le Criquet pèlerin ;
- **Juillet 1988** : Réception par la Commission du don de la BID d'1 million US\$;
- **Septembre - Octobre 1988** : Réunion Maghrébine à Rabat (Maroc) qui a décidé la mise en œuvre de la FMI ;
- **18 - 22 mars 1989** : Quinzième Session de la CLCPANO à Tripoli (Libye) qui a décidé la tenue d'une réunion de son Comité Exécutif spécifique à la FMI ;
- **11 - 14 mai 1989** : Réunion du comité Exécutif à Alger (Algérie) qui a arrêté les objectifs et le mécanisme de fonctionnement de la FMI ainsi que son plan d'action pour 1989 et début 1990 en Mauritanie, Mali et Niger ;

- **Novembre 1989** : La FMI devient opérationnelle grâce aux moyens matériels fournis par la BID, le Maroc, la FAO et la Commission et aux intrants (carburant et insecticides) mis à la disposition de la Commission par l'Algérie. Elle intervient à la fin de l'année 1989 en Mauritanie et au Niger et en 1993 au Mali ;
- **Juin 1996** : Remplacement du non "Force Maghrébine d'Intervention contre le Criquet pèlerin "par" Equipes Maghrébines d'Intervention contre le Criquet pèlerin" (E.M.I.).

3- Contributions initiales au financement de la FMI

- Banque Islamique pour le Développement.....	: 1,000.000 US\$
- Algérie.....	: 595.000 US\$
- Maroc.....	: 266.450 US\$
- FAO.....	: 111.054 US\$
- CLCPANO.....	: 47.837 US\$

4- Contributions au fonctionnement de la FMI

Depuis 1989, la FMI a fonctionné grâce aux contributions du pays hôte, des autres Etats membres de la CLCPANO (Algérie, Libye, Maroc et Tunisie), de la FAO, de la CLCPANO (Fonds fiduciaire 9161), de la BAD, de la France, de l'Allemagne et du FADES.

Il est à préciser que la contribution de la CLCPANO est devenue régulière depuis des années à hauteur de 20.000 US\$ par an.

5- Matériel roulant de la FMI à sa création

En Algérie

- 04 véhicules 4 x 4 de type Mercedes 300 G D
- 06 camions 4 x 4 de type Unimog

En Mauritanie

- 06 véhicules 4 x 4 de type Mercedes 300 G D
- 06 véhicules 4 x 4 de type Land Rover 109
- 07 camions 4 x 4 de type Unimog

5- Renforcement du matériel roulant de la FMI

La composante de la FMI positionnée en Mauritanie a été renforcée par l'acquisition de 5 véhicules 4 x 4 de type Toyota en 1996 (BAD).

6- Fonctionnement de la FMI (EMI)

Le document produit au terme de la réunion du Comité Exécutif de la CLCPANO, tenue à Alger du 11 au 14 mai 1989, constitue en fait un "Règlement Intérieur" ou un "Document de référence" pour le fonctionnement de la FMI.

Il définit les objectifs de la FMI, le statut de ses moyens, la composition de ses équipes, les modalités de son intervention, la délimitation des zones d'intervention et l'estimation financière de son fonctionnement.

En outre, le Comité Exécutif élabore annuellement le plan d'action de la FMI sur la base d'un plan d'action préparé par le pays hôte en particulier la Mauritanie.

Depuis 1989, la FMI a eu à intervenir chaque année en Mauritanie alors qu'elle n'a pu le faire, pour des raisons de sécurité, que deux fois au Niger et une seule fois au Mali .

Malgré un environnement difficile, la dynamique créée en Mauritanie par la mise en œuvre permanente de la FMI a eu d'excellents résultats :

- maintien des populations du Criquet pèlerin à un niveau contrôlable pendant 11 ans (à l'exception de quelques années où il a fallu faire appel aux interventions aériennes) au moment où les conditions écologiques étaient souvent favorables au développement des recrudescences ;
- développement de la coopération en matière de lutte antiacridienne entre le pays hôte et les autres pays membres de la CLCPANO ;
- échange d'expériences important et fructueux entre les cadres et les techniciens de la sous-région ayant participé aux activités de la FMI ;
- contribution à la création du Centre de Lutte Antiacridienne en Mauritanie en 1995 ;
- développement de Ce centre notamment ses ressources humaines au point où la Mauritanie dispose actuellement de nombreux cadres et techniciens spécialisés et expérimentés en la matière.

En somme, la mise en œuvre régulière des EMI en Mauritanie a démontré clairement que la lutte préventive contre le Criquet pèlerin peut réussir si les différents partenaires y croient et si des moyens humains et matériels suffisants sont déployés là où il faut et surtout quand il faut.

7- Contraintes

Le fonctionnement de la FMI, devenue les EMI, n'a pas toujours été facile à assurer en raison des principales contraintes ci-après :

- le financement des plans d'action, arrêtés annuellement par le Comité Exécutif de la Commission, était le plus souvent débloqué avec beaucoup de retard ; d'où un déploiement tardif des équipes et une perte de temps importante par rapport à l'évolution de la situation du Criquet pèlerin, avec toutes les conséquences qui en résultent ;
- le matériel roulant des EMI est depuis plusieurs années dans un état de dégradation avancé. En effet, à l'exception des 5 véhicules tout terrain offerts par la BAD en 1996, le renouvellement du parc automobile des EMI en Mauritanie ne se fait pas à la cadence requise et les nombreuses et onéreuses réparations (en moyenne 50.000 US\$/an) se sont avérées insuffisantes et dans certains cas inopportunes.
- l'intervention des EMI au Mali et au Niger n'est pas réalisable en raison de l'insécurité ; ce qui influe négativement sur l'évolution de la situation acridienne globale au niveau de la région occidentale ;
- le Secrétariat de la Commission n'est pas toujours consulté préalablement sur la mobilisation des moyens mis à la disposition des EMI ; d'où un manque de coordination et, parfois, l'utilisation de ces moyens en dehors du cadre défini par le Comité Exécutif ;

8- Recommandations

En attendant la mise en œuvre du Programme EMPRES en Région occidentale, le fonctionnement des EMI devrait être maintenu et consolidé. Pour ce faire, il faudrait :

- renouveler une grande partie des véhicules de la composante évoluant en Mauritanie ; une action urgente doit être menée dans ce sens de façon concertée entre le siège de la FAO, le Secrétariat de la Commission, le pays hôte et les autres Etats membres de la CLCPANO ;
- mobilisation en temps opportun des fonds destinés à la réalisation du plan d'action arrêté par le Comité Exécutif ; pour cela, il est suggéré de tenir les réunions du Comité Exécutif en mars plutôt qu'en mai ou juin afin de donner suffisamment de temps à la partie administrative pour prendre les mesures nécessaires ;
- consulter préalablement le Secrétariat de la Commission sur toute utilisation des moyens de la FMI notamment lorsque cette utilisation n'est pas prévue dans le plan d'action défini par le Comité Exécutif ou lorsqu'elle sort du cadre stricte de la lutte contre le Criquet pèlerin ;

- reprendre la participation des cadres et des techniciens des autres pays membres de la Commission aux activités des EMI afin de leur permettre d'améliorer leurs connaissances pratiques et de garder intactes leur disposition et leur volonté à servir dans le domaine de la lutte antiacridienne ;
- dynamiser la mise en œuvre du programme EMPRES en Région occidentale par i) l'organisation dans les meilleurs délais d'un Atelier régional en vue d'élaborer un plan d'action comprenant les différentes activités à entreprendre à court et à moyen termes, ii) le recrutement urgent du Fonctionnaire National (NPO) EMPRES en Mauritanie.
- engager une réflexion sur la manière dont les EMI seront intégrées au programme EMPRES.

Etat d'avancement de la mise en œuvre du programme EMPRES dans la région occidentale.

Document préparé par le Groupe Acridiens, AGPP, Rome

Introduction

Le Programme EMPRES, dont l'importance a été reconnue par la Conférence de la FAO en octobre 1995, est chargé de lutter à long terme et de façon préventive contre les ravageurs et les maladies transfrontalières des animaux et des plantes, dont le Criquet pèlerin. Ce Programme est conçu pour aider les pays exposés au fléau acridien dans leurs efforts de prévention et de lutte et favoriser une collaboration régionale. Un premier volet du Programme est opérationnel dans la Région centrale de l'aire d'habitat de ce ravageur depuis 1997. L'extension du Programme EMPRES (Composante Criquet pèlerin) à la Région occidentale de son aire d'habitat a été discutée lors des différentes sessions de la Commission FAO de lutte contre le Criquet pèlerin en Afrique du Nord-Ouest et de son Comité exécutif et sa mise en place a démarré en 1999.

Des fonds ont continué à être alloués, comme cela avait été le cas en 1997, 1998, 1999 et cette année aux pays sahéliens de la ligne de front pour leur permettre de réaliser des prospections acridiennes et des interventions le cas échéant.

Depuis décembre 1998, des contacts ont été pris avec les donateurs potentiels et des institutions pour identifier l'appui financier à ce Programme dans la Région occidentale. Des missions ont été effectuées auprès des donateurs (France, Banque Africaine de Développement, Union Européenne, Banque Islamique de développement) pour recueillir leur engagement et leur accord de principe pour une participation financière à ce Programme. L'USAID apporte une contribution non négligeable et régulière à ce programme.

Les modalités d'extension du programme EMPRES à la Région occidentale sont basées sur le concept de lutte préventive, adopté par le Comité de lutte contre le Criquet pèlerin (34e session). Les pays de la Région occidentale considèrent unanimement que cette stratégie est la seule à être à même d'éviter les recrudescences majeures du Criquet pèlerin comme celles vécues entre 1987 et 1989 puis en 1993-94. Cette position a été réaffirmée lors de l'atelier de Nouakchott en mars 1998.

Conception du programme

1. Insertion de la Région occidentale dans le dispositif global de lutte préventive contre le Criquet pèlerin qui couvre l'ensemble de la zone d'invasion du ravageur, en tenant compte des spécificités géographiques, biologiques et historiques du problème en Afrique de l'Ouest et du Nord-Ouest.

2. Responsabilisation maximale des pays de la ligne de front (renfermant des aires grégarigènes) et association de l'ensemble des pays de la zone d'invasion.

3. Mise en œuvre du programme par la mise en place et le renforcement des **Services nationaux de lutte** préventive contre le Criquet pèlerin assurés de la disponibilité de leurs moyens de travail, de leur autonomie financière et de la garantie de leur financement par une inscription budgétaire spécifique faisant ressortir un engagement permanent au niveau international des Etats concernés.

4. Etablissement de liens avec des institutions compétentes, aux niveaux national et international, susceptibles d'apporter un appui méthodologique et opérationnel au programme, en particulier dans le domaine de l'information géographique, des programmes de recherche associés et de la formation de courte et de longue durée.

Financements

Les modalités de financement du programme sont partie intégrante de la stratégie proposée, marquée par deux aspects impératifs fondamentaux : l'affirmation du caractère international du programme et la nécessaire pérennité des actions.

En plus de la contribution financière des pays directement impliqués dans le programme, la participation des autres pays de l'aire d'invasion constitue un élément-clé du dispositif. Cette contribution, motivée par l'intérêt commun, doit matérialiser l'adhésion au programme et donner un droit de regard sur ses orientations, sa gestion et son fonctionnement.

Les institutions de financement international trouveront dans le programme l'occasion de manifester une solidarité internationale coordonnée et conforme à leurs objectifs et stratégie propre. Cette contribution devrait permettre d'établir de solides bases initiales pour le financement du programme.

Le financement des programmes associés au programme EMPRES pourrait faire appel à des contributions spécifiques d'aides bilatérales diverses, transitant par leurs propres circuits financiers mais utilisant l'unité centrale de coordination du programme comme plateforme de concertation.

Conclusion

Le cadre régional proposé est cohérent avec celui mis en place dans les autres régions de l'aire d'habitat du Criquet pèlerin. Il offre une perspective claire et réaliste de déboucher rapidement sur une structure régionale pérenne, agissant selon une stratégie clairement définie et partagée par l'ensemble des intervenants, cherchant à concilier efficacité à court terme, rentabilité à moyen et long termes et soucieuse de la protection de l'environnement. Les interventions d'urgence devraient rapidement devenir moins fréquentes, plus limitées (dans le temps et dans l'espace), mieux organisées et moins coûteuses qu'actuellement.

Recherches en lutte antiacridienne en Afrique du Nord-Ouest : bilan et perspectives

=====
Document préparé par le Secrétariat de la CLCPANO

Consciente de l'importance de la recherche dans l'amélioration des connaissances en matière de lutte antiacridienne et dans la formation, la CLCPANO a développé, depuis sa création en 1972, de nombreuses activités tendant à mettre en place ou à renforcer des unités nationales de recherche dans chacun des pays membres. Ces activités ont consisté d'une part, en la formation de cadres de haut niveau dans les différentes filières de lutte antiacridienne (bio-écologie, physiologie des populations acridiennes, amélioration des techniques de lutte...), et d'autre part, à l'équipement des laboratoires de recherche.

Consécutivement à ces premiers jalons, qui se sont traduits par l'exécution de plusieurs thèmes de recherche ayant sanctionné les formations doctorales financées par la Commission, la CLCPANO, en collaboration avec le laboratoire d'entomologie de l'Université d'Orsay, a présenté à la FAO pour financement, dès le début des années 1990, un projet de recherche intitulé « *Caractérisation et délimitation des aires grégarigènes du Criquet pèlerin en Mauritanie* ». Ce projet auquel devait participer tous les chercheurs des pays membres, n'a pu recevoir l'aval du SAC (Comité Scientifique Consultatif) mis en place par la FAO en 1991. Il faut souligner que ce projet a fait l'objet de plusieurs études de la part du SAC, et de deux reformulations comme demandé par ce même Comité. Malgré l'insistance des pays membres et les demandes adressées à la FAO, aucune source de financement n'a pu être trouvée pour ce projet.

Lors de la 19ème Session de la Commission (1994), les pays membres, tout en exprimant leur inquiétude quant aux effets différés sur l'environnement d'un éventuel mauvais usage des pesticides, ont recommandé l'élaboration d'un projet visant la mise en oeuvre de recherches pour mettre en évidence cet impact.

Pour ce faire, un document de projet intitulé « *Recherche sur l'impact des insecticides utilisés en lutte antiacridienne en Afrique du Nord-Ouest sur l'environnement* » a été finalisé et soumis à la FAO pour trouver une source de financement. D'un montant de 1,5 millions de dollars US, ce projet devait se réaliser simultanément dans les cinq pays membres de la CLCPANO.

Après plusieurs tentatives infructueuses auprès des bailleurs de fonds potentiels, le Comité Exécutif de la CLCPANO, réuni à Tripoli (Libye) en juin 1997, a demandé à la FAO d'intégrer les préoccupations de la région en matière de recherche dans le programme EMPRES pour la Région occidentale, en cours de formulation à l'époque.

Il faut rappeler ici qu'une rencontre maghrébine, organisée par la CLCPANO à Tunis durant le premier trimestre 1997, a réuni les experts maghrébins en vue d'étudier

l'intérêt et la faisabilité des programmes de recherche nationaux dans le domaine de la lutte antiacridienne. L'ensemble des participants ont convenu de l'importance que représente les projets proposés par la CLCPANO pour asseoir une lutte préventive efficace et préservant l'environnement.

Cela étant, il est indispensable de redonner vie à ces programmes et d'entreprendre de nouvelles démarches afin de leur trouver des sources de financement, et ce d'autant plus, qu'ils ne sont pas entièrement programmés dans le programme EMPRES pour la Région occidentale.

Récemment, la Commission a recommandé lors de sa 22^{ème} Session, tenue à Rabat du 21 au 25 juin 1999, « d'accorder la plus grande importance aux recherches qui sont considérées comme étant la base essentielle de tout progrès dans le domaine de la lutte contre le Criquet pèlerin et de prévoir un point spécial pour les recherches à l'ordre du jour de toutes les prochaines sessions de la Commission et de son Comité Exécutif ».

Pour mettre en application cette recommandation, le Secrétariat a jugé nécessaire de faire le point de façon précise sur :

- les travaux de recherches réalisés dans la région pendant les 50 dernières années ;
- les ressources humaines existantes (chercheurs), leur domaine de recherche et leur spécialisation ;
- les moyens scientifiques et techniques disponibles (laboratoires, divers équipements, etc.).

Aussi, le Secrétariat de la commission a-t-il prévu de réaliser au cours de l'année 2000 une consultation technique par pays en vue de recueillir toutes les données citées plus haut. Une consultation régionale qui sera réalisée en 2001 permettra ensuite de compiler toutes les informations recueillies en vue de produire une publication scientifique qui fera le point de façon globale et précise sur tous les travaux de recherches réalisés jusqu'à présent.

Cette publication, qui serait présentée à la 23^{ème} Session de la Commission prévue en juin 2001 en Algérie, n'est pas une fin en soi. Elle permettra à la Commission de :

- faire connaître les potentialités de la Sous-région auprès de la FAO, de la communauté scientifique et des donateurs ; ce qui pourra inciter des équipes de recherches et des laboratoires se trouvant à l'extérieur de la région à développer des coopérations avec ceux des Etats membres ;
- cibler les axes de recherches à développer ;
- créer des équipes multidisciplinaires sous-régionales ;
- coordonner les activités de recherche pour éviter les double emploi et la dispersion des efforts et des moyens financiers.

Sur la base de ces documents, le Secrétariat comptait élaborer un nouveau Projet de recherche Régional en vue de le soumettre pour financement à la Communauté des donateurs. Malheureusement, le montant prévu pour les Consultations dans le projet de

budget 2000 du Secrétariat n'a pas été alloué jusqu'à présent et, par conséquent, l'approche ci-dessus se trouve en quelque sorte bloquée.

La présente note est donc soumise au Comité Exécutif par le Secrétariat de la Commission en vue de discuter de l'approche qui est proposée et, éventuellement, de la façon dont elle peut être financée au cas où elle est adoptée.

**Suivi des recommandations de la 22^{ème} Session
de la Commission de Lutte contre le Criquet
pèlerin en Afrique du Nord-Ouest
tenue à Rabat (Maroc) du 21 au 25 juin 1999**

Situation au 30 avril 2000

=====

Document préparé par le Secrétariat de la CLCPANO

Recommandations	Suivi
<p>R. 1 : Au sujet de la situation acridienne prévalant au niveau de la région et qui semble relativement calme, la Commission a recommandé la vigilance et la poursuite des opérations de prospection et de lutte ainsi que la préparation sur tous les plans pour faire face à toutes les éventualités.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Chacun des Etats membres a suivi avec vigilance l'évolution de la situation acridienne au niveau de son territoire et s'est régulièrement informé auprès du Secrétariat de la CLCPANO sur la situation qui prévaut dans les autres Etats membres et dans les autres régions. • Chacun des Etats membres a réalisé des prospections et pris des dispositions pour faire face à toute éventualité (voir détails dans la situation acridienne). • Le Secrétariat de la CLCPANO s'est régulièrement informé auprès des Etats membres et de ECLLO (DLIS) à Rome sur l'évolution de la situation et a, chaque fois que nécessaire, donné son point de vue et fait part de ses commentaires.
<p>R. 2 : Appel à la FAO pour la mobilisation des fonds nécessaires à la réalisation du plan d'action relatif aux opérations de prospection et de lutte en Mauritanie durant la période de juillet à décembre 1999.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • La FAO a mobilisé une première fois les fonds nécessaires pour la réalisation des prospections et traitement d'août à décembre. Elle a ensuite, en concertation avec le Secrétariat de la CLCPANO, demandé en septembre à la Mauritanie de présenter une requête pour un TCP afin de poursuivre les activités de prospection/lutte jusqu'à fin avril 2000. • La requête a été faite fin novembre et le TCP/MAU/8925 de 400.000 US\$ a été accordé par la FAO en décembre. • Grâce à ce TCP, la FAO a pu recruter un consultant pour une période de près de 3

R. 3 : La Commission a réaffirmé la nécessité de faire participer les prospecteurs maghrébins aux activités des Equipes Maghrébines d'Intervention contre le Criquet pèlerin ainsi que l'intérêt des visites, en cas de besoin, d'experts maghrébins pour le suivi et la coordination des actions sur le terrain.

R. 4 : En raison des difficultés du terrain et au vu de l'importance du travail effectué par les prospecteurs maghrébins dans des conditions dures, la commission reconnaît la nécessité d'améliorer leur situation matérielle et sanitaire afin de les motiver davantage.

R. 5 : La Commission a réaffirmé la nécessité de reprendre les contacts avec le Mali et le Niger en relation avec la FAO afin de coordonner les efforts en vue de préparer et de mettre en œuvre un programme commun de prospection et de lutte dans ces 2 pays, comme c'était le cas par le passé.

mois dans le but d'assister le CLAA de la Mauritanie dans l'organisation de la campagne antiacridienne. Ce TCP a permis aussi à la Mauritanie d'acquérir un important lot de matériel de campement, du matériel de pompage, de protection, de communication et de prospection.

- Aucune action n'a été prise jusqu'à présent pour mettre en application cette recommandation car les ressources humaines (prospecteurs) disponibles en Mauritanie sont suffisantes pour la réalisation du plan d'activités prévu.
- Le Secrétariat de la Commission prendra à l'avance les mesures nécessaires pour faire participer certains prospecteurs maghrébins à la prochaine campagne estivale. De même que pour les experts maghrébins.
- L'application de cette recommandation vade paire avec la précédente.
- Par ailleurs, les modalités de son application n'ont pas été précisées. En effet, le montant des indemnités de déplacement journalières (perdiem) est fixée selon le barème des Nations Unies. Le complément à fournir aux prospecteurs devrait être arrêté et la source de son financement précisée.
- La résurgence du Criquet pèlerin au Mali en septembre 1999 a amené MM. Hafraoui et Benhalima, en mission en Mauritanie en fin septembre, à modifier les termes de référence du consultant FAO (Mr. Chara) dans les pays du Sahel afin qu'il prolonge sa mission prévue fin septembre au Mali pour se rendre compte *in situ* de la situation acridienne qui y prévaut.
- Suite aux recommandations du consultant et en accord avec les autorités maliennes, la FAO lui a accordé une autre consultation et débloqué 30.000 US\$

R. 6 : La Commission a insisté sur la nécessité de poursuivre la coordination entre le Secrétaire de la Commission et le pays bénéficiaire des moyens dont disposent les Equipes Maghrébines d'Intervention contre le Criquet pèlerin dans la réalisation des programmes établis pour ces équipes.

R. 7 : Les participants ont exprimé leur regret concernant le retard apporté à l'exécution des décisions prises au cours des

pour assurer les prospections et la lutte en novembre et décembre 1999 au Mali.

- Pour renforcer le potentiel d'intervention dans ce pays, le Secrétariat de la Commission a proposé au DG de l'INPV d'Algérie d'étudier la possibilité de mobiliser une partie des véhicules des EMI stationnés en Algérie. Mais les délais requis pour cette mobilisation, de l'ordre d'un mois, se sont révélés trop lents pour amener, en temps voulu, lesdits véhicules au Mali.
- Au Niger, les conditions sécuritaires inappropriées n'ont pas encouragé la reprise des contacts avec ce pays pour la mise en œuvre d'un programme commun de prospection.
- Le Secrétariat de la Commission a suivi de près les activités des EMI en Mauritanie.
- Les moyens financiers octroyés par la CLCPANO (30.000 US\$) et par la FAO ont permis de réparer une bonne partie des véhicules des EMI et d'assurer leur fonctionnement dans le cadre du plan de travail prévu en Mauritanie.
- Cependant l'état du parc automobile relevant des EMI en Mauritanie nécessite d'urgence un renouvellement, sinon les EMI ne pourront plus assurer leur mission dans ce pays.
- Pour ce faire, des démarches auprès des donateurs sont indispensables. Les Etats membres, le Groupe Acridiens à Rome, et le Secrétariat de la CLCPANO devraient les mener de concert. Les voies et moyens de les engager seraient discutés lors de la visite du Président et du Secrétaire de la Commission à Rome (05- 09/03/00) et lors de la prochaine réunion du Comité Exécutif prévue à Alger en juin 2000.
- Le Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération de la Mauritanie a déjà autorisé la vente (lettre n°

précédentes réunions au sujet de la vente des véhicules des Equipes Maghrébines stationnées en Mauritanie et ont demandé le règlement de ce problème le plus rapidement possible.

R. 8 : La Commission a réaffirmé la nécessité, pour les Service Nationaux de la lutte antiacridienne dans les pays membres, de disposer des moyens nécessaires à l'organisation des prospections sur le terrain et de recevoir les informations météorologiques appropriées permettant le suivi de l'évolution de la situation acridienne et l'établissement des prévisions fiables.

R. 9 : La Commission a de nouveau fait ressortir la nécessité d'un échange rapide et régulier des informations entre les pays membres, le Secrétariat de la Commission, les autres organisations régionales chargées de la lutte antiacridienne et la FAO/Rome en utilisant les capacités de transmission modernes qui doivent être disponibles au niveau des Services de tous les pays concernés par le problème du Criquet pèlerin.

448/M.A.E.C. du 09/12/98).

- Le Secrétariat de la CLCPANO a saisi deux fois Mr. Hafraoui pour l'obtention de l'autorisation des Services concernés de la FAO siège (lettre n° 335/TU du 05/05/99 et Fax n° 378/TU du 17/11/99).
- Mr. Hafraoui a, pour sa part, saisi les Services concernés de la FAO (com. Pers.) mais la réponse n'est pas encore donnée.
- Les Services nationaux de lutte antiacridienne disposent, pour la plupart, des moyens nécessaires à l'organisation des prospections et reçoivent les informations météorologiques disponibles au niveau des structures nationales de la météorologie de leur pays.
- Cependant, de vastes régions où vit et se reproduit le Criquet pèlerin demeurent démunies de stations météorologiques synoptiques ou automatiques.
- Les informations données par les images satellitaires, fournies par le DLIS à travers le Bulletin mensuel de la FAO sur le Criquet pèlerin, concordent de plus en plus, malgré leurs insuffisances, avec la réalité du terrain et permettent ainsi de mieux cibler les prospections.
- L'échange rapide et régulier des informations entre les pays membres est généralement satisfaisant.
- Toutefois il est irrégulier envers la Libye qui ne reçoit pas à temps ou ne reçoit pas du tout la version arabe des situations mensuelles des autres pays. En outre, le Secrétariat de la CLCPANO n'a pas les ressources humaines ou financières pour assurer la traduction de toutes les situations.
- Concernant les capacités de transmission modernes notamment l'e-mail, la Tunisie ne dispose pas encore d'une liaison Internet, et les autres pays ne peuvent pas tous recevoir le courrier électronique en arabe. Le Secrétariat vient d'en être dotée. Pour la Tunisie, le nécessaire est

R. 10 : La Commission recommande aux Etats membres de regrouper les archives traitant du Criquet pèlerin et d'enregistrer les connaissances et les expériences que possède le Personnel de la lutte antiacridienne afin d'introduire l'ensemble de ces données dans un système informatique pour les analyser et les utiliser en vue d'améliorer la connaissance sur le Criquet pèlerin et de perfectionner les moyens et les méthodes de prospection et de lutte.

R. 11 : La reproduction intervenue dans la région d'El-Aouinet au Sud-Est de la Libye est un fait inhabituel, il mérite d'être examiné pour connaître les raisons qui ont été à la base de son apparition et pour déterminer les facteurs et les conditions qui ont été à l'origine de son développement et ce, dans le cadre d'une consultation à organiser en collaboration entre le pays concerné, la Commission et la FAO.

en train d'être fait par la D.G.P.A. et le Secrétariat de la CLCPANO pour établir la liaison Internet.

- Concernant la réception au niveau de chaque pays membre et du Secrétariat des données satellitaires du DLIS (Rome) une discussion doit être engagée avec le Groupe Acridiens du siège de la FAO pour étudier les modalités de transmission de ce genre d'informations.
- L'application de cette recommandation a été discutée avec les Responsables de la lutte antiacridienne de la Mauritanie, du Maroc et de la Libye lors des récentes visites du Secrétaire de la Commission à ces pays.
- La Mauritanie et le Maroc ont déjà entrepris le travail recommandé. La Libye va bientôt l'aborder.
- Pour la Mauritanie, l'archivage des données sur la situation acridienne des 15 dernières années est très avancé et l'application du système digital de gestion RAMSES est en cours. Mr. Cherlet du siège de la FAO vient d'effectuer à cet effet une mission dans ce pays (22-29/02/2000).
- Une lettre de rappel sera adressée en mars à tous les Etats membres pour les inciter à mettre cette recommandation en application.
- Les modalités de mise en œuvre de cette recommandation ont été longuement discutées lors de la récente visite du Secrétaire de la CLCPANO en Libye (19-25/02/2000). Il a été convenu avec les Responsables Libyens chargés de la lutte antiacridienne de constituer une Commission technique composée de deux experts maghrébins, d'un expert du Groupe Acridiens du siège de la FAO, du Secrétaire de la CLCPANO et de spécialistes libyens en acridologie. Cette mission se rendra en janvier 2001 dans la région d' El-Aouinet pour s'enquérir des conditions écologiques et géographiques. Auparavant, les

R. 12 : La commission a salué les conclusions résultant des 2 réunions communes organisées par la FAO à Rome entre les pays concernés par la lutte préventive contre le Criquet pèlerin en région occidentale, conclusions qui ont été approuvées par le Comité FAO de lutte contre le Criquet pèlerin à sa dernière session tenue à Rome du 24 au 28 mai 1999.

R. 13 : Au sujet des recherches, la Commission a réaffirmé le besoin d'accorder la plus grande importance aux recherches qui sont considérées comme étant la base essentielle de tout progrès dans le domaine de la lutte contre le Criquet pèlerin. Elle a demandé de prévoir un point spécial pour les recherches à l'ordre du jour de toutes les prochaines sessions de la Commission et de son Comité Exécutif.

Responsables libyens regrouperont toutes les données disponibles sur la région pour la période allant de juin à décembre 1998. Pour sa part, le Secrétariat de la CLCPANO fera de même pour le Nord-Ouest du Soudan, le Nord-Est du Tchad et le Sud-Ouest de l'Egypte.

- La CLCPANO prendrait en charge les frais de voyage et perdiems des participants non libyens.
- Cette approche sera discutée lors de la réunion du Comité Exécutif de la CLCPANO prévue en juin à Alger.
- Une réunion informelle au niveau ministériel s'est tenu au siège de la FAO à Rome le 15/11/99, en marge de la 30^{ème} session de la Conférence FAO. A l'issue de cette réunion, un accord de principe concernant la création d'une nouvelle Commission (CLCPRO) a été acquis sur la base des conclusions formulées par les experts techniques lors de leurs réunions de concertation tenues à Rome du 22 au 24/02/99 et les 21 et 22/05/99.
- Un projet d'accord a été préparé par le Secrétariat de la FAO et envoyé courant janvier 2000 aux 9 pays concernés.
- Une consultation juridique et technique est prévue au Maroc du 12 au 14 avril 2000 en vue d'étudier le texte dudit projet et aboutir à un texte final convenant à tous les pays.
- Le Secrétaire de la CLCPANO a prévu, en accord avec le siège de la FAO, de participer à cette consultation .
- Le Secrétariat de la CLCPANO a prévu à cet effet l'organisation d'une consultation au cours de l'année 2000 et 2001 ayant pour objectif la préparation d'un document regroupant tous les travaux de recherche en acridologie réalisés dans la sous-région pendant les 50 dernières années ainsi que les ressources humaines existantes, leur domaine de recherche et de

domaine de recherche et de spécialisation et les moyens disponibles.

- La première partie de cette consultation vise le regroupement, courant l'année 2000, de toutes les données précitées dans chacun des Etats membres. Un expert par pays sera chargé de ce travail .
- Sa deuxième partie sera réalisée en 2001 et consistera à compiler toutes les informations recueillies et à les publier. Ce travail sera confié à un expert de la sous-région.
- Le budget prévu en 2000 sur le programme régulier est de 10.000 US\$, mais il n'a pas être attribué au Secrétariat de la CLCPANO par le Bureau Régional de la FAO pour l'Afrique à Accra.
- Dans le but de dynamiser les recherches sur le Criquet pèlerin dans la sous-région, le Secrétariat de la Commission prévoit l'élaboration courant 2000 d'un projet régional sur les recherches acridiennes qu'il compte soumettre à la fin de la même année ou en 2001 aux bailleurs de fonds.
- La station d'Akjoujt en Mauritanie, que le Secrétaire de la Commission a visité à deux reprises (fin septembre 1999 en compagnie de Mr. Hafraoui et fin janvier), pourra constituer une station régionale pour les recherches acridiennes en raison des équipements scientifiques et techniques qu'elle renferme.
- Les Responsables libyens de la lutte antiacridienne ont organisé lors de la visite du Secrétaire de la Commission en Libye (19-25/02/2000) une réunion avec les Responsables du Centre de la Recherche Agronomique en vue de promouvoir des activités de recherche dans le domaine acridien. Un groupe conjoint de travail sera créé à cet effet et entamera une mise au point sur les travaux de recherche réalisés jusqu'à présent en Libye.
- Lors de ses missions en Mauritanie, le Secrétaire de la Commission a pris connaissance des travaux de recherches opérationnelles menées par le projet

R. 14 : La Commission a recommandé de soumettre le problème des pesticides obsolètes à la prochaine Conférence de la FAO. Les participants ont, en outre, attiré l'attention sur le coût élevé de la gestion et du stockage de ces produits et ont demandé à la FAO et au Programme des Nations Unies pour l'Environnement de rechercher des solutions à ce problème et à la possibilité de contribuer à ces frais.

R. 15 : La Commission a invité les pays membres à régler leurs contributions annuelles au Fonds de la Commission ainsi que les arriérés et a remercié ceux qui sont régulièrement à jour dans leur paiement.

norvégien GCP/INT/651/NOR en matière des techniques d'application et des nouvelles technologies.

- La question des pesticides obsolètes n'a pas été soumise à la 30^{ème} session de la Conférence FAO tenue en novembre 1999 et le PNUE n'a pas été contacté à ce sujet.
- Un Atelier Régional sur les Pesticides Obsolètes a été organisé à Tunis du 22 au 26/11/1999 et y ont participé les représentants de la Libye, du Maroc, de la Mauritanie et de la Tunisie ainsi que des experts. Le rapport de cet atelier est sous presse. Il sera transmis à tous les Etats membres.
- La CLCPANO y a contribué par un montant de 10.000 US\$ alloués par le programme régulier de la FAO.

- La Libye a versé à la fin de 1999 la somme de 43,157.45 US\$ au Fonds de la Commission.9169.(MTF/INT/006/MUL). Malgré cela, ses arriérés, y compris la contribution de l'année 2000, qui doit normalement être payée en janvier, atteignent 122,722.72 US\$.
- Pour les autres Etats membres les arriérés, y compris la contribution de l'année 2000, sont comme suit :
 - Algérie : 73,200.00 US\$
 - Maroc : 99,910.00 US\$
 - Mauritanie : 73,998.46 US\$
 - Tunisie : 91,954.40 US\$Soit un total des arriérés pour les 5 pays de 461,785.58 US\$.
- La question des arriérés a été discutée avec les Responsables des pays visités par le Secrétaire de la Commission fin 1999 et début 2000. Ainsi la Mauritanie, le Maroc, la Libye et Tunisie se sont engagés à régler leurs arriérés courant l'année 2000.
- Il est toutefois nécessaire de le leur rappeler par courrier officiel à adresser par le Directeur Général de la FAO dans les meilleurs délais possibles.

R. 16 : En ce qui concerne l'anniversaire des 25 ans d'existence de la Commission, les participants ont recommandé ce qui suit :

- Envoi d'une lettre au Directeur-Général de la FAO par le Président de la Commission dans laquelle il exprimera les vifs remerciements de la Commission à la FAO et fera part de l'appréciation de l'action menée par l'ancien Secrétaire de la Commission.
- Organisation d'une réception en l'honneur de l'ancien Secrétaire de la Commission à la prochaine réunion du Comité Exécutif prévue à Alger.
- Engagement dans le cadre d'une consultation, de l'ancien Secrétaire de la Commission pour la préparation d'un document sur la marche de la Commission durant ses 25 dernières années en collaboration avec les experts de la région.

R. 17 : Le Chef de la Délégation Algérienne a accueilli favorablement, la tenue des prochaines réunions de la Commission à Alger, celle du Comité Exécutif de la Commission en l'an 2000 d'une part et celle de la Commission elle-même en l'an 2001 d'autre part. Les dates exactes de ces réunions seront précisées ultérieurement en coordination avec le pays hôte, le Directeur Général de la FAO, le Président et le Secrétaire de la Commission.

- Le président de la Commission, Mr. Rachid Lakhdar, a envoyé une lettre de remerciements au Directeur Général de la FAO.
- L'organisation d'une réception en l'honneur de Mr. Nézil Mahjoub, ancien Secrétaire de la Commission, est prévue à la prochaine réunion du Comité Exécutif de la CLCPANO prévue du 24 au 29 juin 2000 à Alger.
- La préparation d'un document sur la marche de la Commission durant ses 25 dernières années est prévue dans le cadre d'une consultation programmée dans le budget du Secrétariat de la Commission pour l'année 2000 (programme régulier) pour un montant de 16.000 US\$. Malheureusement le budget accordé par le Bureau Régional de la FAO pour l'Afrique n'a pas satisfait la demande faite à ce sujet.
- La date de la réunion du Comité Exécutif, prévue à Alger, a été fixée du 24 au 29 juin 2000 après consultation du pays hôte et du siège de la FAO.
- A cet effet, le Secrétariat de la Commission a saisi officiellement le "Security Desk" du Bureau du PNUD à Alger pour s'informer sur la possibilité de tenir cette réunion à Alger.
- La réponse du PNUD à Alger a été transmise au Siège de la FAO pour avoir l'avis du Directeur Général de la FAO.
- Dans le cas où le DG confirme la tenue de la réunion, il enverra une lettre officielle au pays hôte.
- Les documents nécessaires (ordre du jour, fonds de dossiers,...) seront préparés par le Secrétariat de la CLCPANO.

Fonctionnement du Secrétariat de la Commission

Document préparé par le Secrétariat de la CLCPANO

1. Introduction

La Commission de lutte contre le Criquet pèlerin en Afrique du Nord-Ouest (CLCPANO), créée en 1971 sous l'égide de la FAO, est la Commission régionale qui a toujours rempli ses missions de façon très convenable et ce, grâce à l'appui constant de la FAO à son Secrétariat et grâce aussi à la participation active et permanente de ses Etats membres (Algérie, Libye, Maroc, Mauritanie et Tunisie).

Ces conditions adéquates étant réunies, des programmes régionaux d'une grande valeur ont été conduits et réussis par son Secrétariat. Le mérite est d'autant plus grand que ces programmes ont toujours été inscrits dans le moyen et le long terme et réalisés pendant les périodes de rémission, alors que, dans d'autres régions, la problématique acridienne n'est pas considérée comme une priorité au cours des mêmes périodes.

C'est ainsi que progressivement des Unités nationales de lutte antiacridienne ont été créées et/ou renforcées, puis dotées de cadres de haut niveau et de techniciens et agents spécialisés formés dans leur grande majorité par la Commission. Ces Unités ont été aussi régulièrement renforcées en moyens scientifiques et techniques fournis ou conseillés par la même Commission.

En outre, la CLCPANO n'a cessé depuis 28 ans d'assurer une coordination cohérente et soutenue entre ses Etats membres d'une part et entre elle et le siège de la FAO et les autres régions d'autre part.

En 1994, le siège du Secrétariat de la CLCPANO a été transféré temporairement d'Alger, son siège permanent, à Tunis. Ce transfert provisoire n'a malheureusement pas été sans conséquences sur le fonctionnement dudit Secrétariat, et cela d'autant plus que cette situation provisoire dure depuis environ 6 ans.

Depuis la prise de mes fonctions en septembre 1999, je me suis attelé, avec l'aide constante de Mr. Mahjoub Nézil, ancien Secrétaire de la CLCPANO, à comprendre comment sont assurées les missions du Secrétariat. J'ai ensuite fait un état des lieux, identifié les besoins du Secrétariat et traduit une partie de ces besoins en budget. En même temps, j'ai élaboré un programme de travail pour l'année 2000.

2. Etat des lieux en septembre 1999

2.1. Personnel

Dans son siège permanent à Alger, le Secrétariat dispose d'une secrétaire et d'un chauffeur permanents. S'agissant d'un personnel national, il ne peut être délogé pour rejoindre Tunis à cause de la réglementation administrative et des contraintes financières.

Dans son siège temporaire à Tunis, le Secrétariat dispose d'un personnel équivalent mais temporaire, donc instable. Son changement périodique est, évidemment, préjudiciable au fonctionnement normal de cette structure.

En outre, le Secrétariat ne dispose pas de personnel technique à quelque titre que ce soit. D'où la difficulté pour le Secrétaire d'assurer ses fonctions comme il le souhaite et a fortiori d'innover.

2.2. Equipements

En septembre 1999, le Secrétariat disposait des principaux équipements ci-après :

2.2.1. Equipement informatique

A Alger, le matériel informatique existant est obsolète.

A Tunis, ce matériel se compose de :

- 1 PC (DELL) en bon état (2 ans d'âge)
- 1 PC (AST) en mauvais état (5 ans d'âge)
- 1 PC (Apple) obsolète
- 2 imprimantes en bon état (1 laser et 1 à jet d'encre)

2.2.2. Machines à écrire

- 1 machine à écrire électrique à Alger ;
- 1 machine à écrire électrique à Tunis.

2.2.3. Matériel de reprographie

- 1 photocopieur à Alger ;
- 1 photocopieur en état moyen à Tunis.

2.2.4. Matériel de transmission

- 1 fax en bon état à Alger
- 1 fax en état moyen à Tunis

2.2.5. Matériel de bureau

A Alger, il y a suffisamment de matériel de bureau.

A Tunis, il existe :

- 2 bureaux
- 1 table de réunion
- 5 armoires de rangement

2.2.6. Matériel roulant

A Alger, il existe une voiture de type Peugeot 405 neuve à l'origine (1994) mais dont l'état actuel est inconnu.

A Tunis, le seul véhicule disponible est une Peugeot 505 essence qui a 13 ans d'âge et est en mauvais état.

2.3. Moyens de communication

Le Secrétariat dispose à Tunis d'une ligne téléphonique et d'une ligne fax et Internet avec un abonnement semestriel à Internet. A Alger, il dispose d'une ligne téléphone et d'une ligne fax ainsi que d'un appareil de transmission BLU.

2.4. Documentation

La documentation présente à Alger est riche (d'après Mr. Mahjoub) alors qu'à Tunis elle est quasiment nulle (quelques titres et les numéros de quelques revues scientifiques pour l'année 1999 uniquement).

2. Besoins du Secrétariat en septembre 1999

Tenant compte de l'état des lieux décrit ci-dessus, les besoins minimums du Secrétariat, jugés nécessaires pour lui permettre d'assurer convenablement ses missions et de faire face aux nouveaux défis technologiques, sont les suivants :

3.1. Personnel

- 1 cadre permanent spécialisé en gestion informatique ;
- 1 cadre temporaire ou 1 expert associé ayant une bonne formation scientifique et technique ;
- 1 secrétaire permanente ;
- 1 chauffeur permanent.

3.1. Equipement

- 1 Véhicule
- 1 PC
- 1 Imprimante
- 1 Scanner
- 1 Onduleur
- 1 Micro-ordinateur portable
- 1 Graveur
- 1 Appareil photo professionnel

- 1 Appareil photo numérique
- 1 Caméra vidéo numérique
- 1 Rétroprojecteur
- 1 Projecteur diapositives et 1 Ecran de projection
- 1 Vidéoprojecteur
- 1 Photocopieur

3.2. Locaux

Les locaux du siège du Secrétariat à Tunis sont trop étroits. A la suite des contacts effectués début septembre 1999 avec les Responsables de la Direction Générale de la Production Agricole de Tunisie, il a été promis d'affecter de nouveaux bureaux au Secrétariat ou de réaménager ceux où elle est installée. Mais la situation reste jusqu'à présent inchangée.

4. Principales activités réalisées depuis septembre 1999

4.1. Programme de travail du Secrétariat pour l'année 2000

Les activités prévues dans ce programme sont décrites dans le document ci-joint qui a été adressé, aux différents Responsables du Département Agriculture du siège de la FAO à Rome ainsi qu'à ceux du Bureau Régional de la FAO pour l'Afrique à Accra et au Président de la CLCPANO. Les principales activités sont :

- Suivi de la situation acridienne dans les Etats membres de la CLCPANO et dans les autres régions concernées par le Criquet pèlerin ;
- Suivi des recommandations de la 22^{ème} Session de la Commission tenue à Rabat (Maroc) du 21 au 25 juin 1999 ;
- Préparation et contribution à l'organisation de la 29^{ème} Session du Comité Exécutif de la Commission prévue à Alger (Algérie) du 24 au 29 juin 2000 ;
- Suivi de mise en œuvre du programme EMPRES en Région Occidentale ;
- Participation aux travaux de la Consultation Juridique et Technique relative à la création de la "Commission de Lutte contre le Criquet pèlerin en Région Occidentale" (CLCPRO), prévue à Rabat du 12 au 14 Avril 2000 ;
- Organisation des deux consultations recommandées par la Commission : la première vise l'élaboration d'un document sur la marche de la Commission durant ses 25 dernières années et la seconde a pour but de faire un état des lieux exhaustif des recherches réalisées en acridologie dans la sous-région durant les 50 dernières années ainsi que les ressources humaines et les moyens techniques et scientifiques disponibles ;
- Préparation d'un projet régional sur les recherches en Acridologie en vue de dynamiser les activités de recherche au niveau de la région ;
- Préparation et édition de documents informatifs sur la CLCPANO (page web, logos, dépliants, etc.) ;

- Autres activités : coordination entre les Etats membres et les différentes structures de la FAO concernées par le Criquet pèlerin ; appui à la formation locale et régionale ; analyse et diffusion de toute information utile ; etc.

Le programme de travail comprend aussi les voyages du Secrétaire de la Commission au cours de l'année 2000 et leurs objectifs.

4.2. Acquisition d'équipements au titre de l'année 1999

Dès septembre 1999, le Secrétariat a formulé auprès du Bureau Régional de la FAO pour l'Afrique à Accra une demande urgente de certains équipements fort indispensables. Appuyée par Mr. A Hafraoui, Fonctionnaire Principal Responsable du Groupe Acridiens et autres migrateurs nuisibles au siège de la FAO à Rome, et par Mr. R. Lakhdar, Président de la CLCPANO, cette demande a été satisfaite et a permis d'acquérir :

- 1 Véhicule de type Peugeot 406 ;
- 1 PC de marque HP
- 1 Imprimante laser HP
- 1 Scanner HP
- 1 Onduleur

4.3. Elaboration du budget du secrétariat pour l'année 2000

Il faut tout d'abord rappeler que le budget du Secrétariat (équipement et fonctionnement y compris les consultations) est, conformément à l'Accord portant création de la CLCPANO, pris en charge par le programme régulier de la FAO (Bureau Régional pour l'Afrique à Accra).

Les activités recommandées par les Sessions de la CLCPANO ou de son Comité Exécutif sont financées sur le Fonds fiduciaire n° 9169 constitué par les contributions des Etats membres.

Les prévisions budgétaires du Secrétariat pour l'année 2000 sont détaillées dans le document du budget qui a été adressé en octobre 1999 au Bureau Régional de la FAO à Accra et à la Division AGPP à Rome.

Elles peuvent être résumées comme suit :

- Assistance temporaire (personnel temporaire).....	: 12,000 US\$
- Fournitures de bureau.....	: 4,000 US\$
- Communications.....	: 7,000 US\$
- Fonctionnement et entretien (véhicules).....	: 3,000 US\$
- Equipements.....	: 20,000 US\$
- Voyages du Secrétaire.....	: 16,000 US\$
- Consultations (2 consultations).....	: 26,000 US\$
- Abonnements aux revues scientifiques.....	: 7,000 US\$

Total : 95,000 US\$

4.4. Missions du Secrétaire de la Commission

Les missions effectuées par le Secrétaire de la Commission depuis septembre 1999 sont les suivantes :

- Rome : 29/08 - 05/09/1999
- Mauritanie et Maroc : 24/09 - 03/10/1999
- Amman (Jordanie) : 16-21/10/1999
- Accra (Ghana) : 23-30/10/1999
- Mauritanie : 18-30/01/2000
- Libye : 19-25/02/2000
- Rome : 05-11/03/2000
- Rabat (Maroc) : 11-15/04/2000
- Alger (Algérie) : 07-11/05/2000

A l'exception de la première mission à Rome qui a été consacrée entièrement au briefing, toutes les autres missions ont fait l'objet de rapports que le Secrétariat a fait parvenir, au terme de chaque mission, aux Etats membres et à différents Responsables du Siège de la FAO et du Bureau de l'Organisation à Accra.

4.5. Suivi des recommandations de la 22^{ème} Session de la CLCPANO

Les 17 recommandations de la 22^{ème} Session de la CLCPANO, tenue à Rabat (Maroc) du 21 au 25/06/1999, ont été prises en considération par le Secrétariat de la Commission qui a entrepris toutes les démarches possibles pour assurer leur mise en œuvre. Plusieurs d'entre elles ont déjà été mises en application alors que les autres le seront au cours de l'année 2000.

5. Contraintes aux fonctionnements du Secrétariat

5.1. Budget de fonctionnement

La plus importante contrainte qui entrave considérablement le fonctionnement normal du Secrétariat consiste en l'absence quasi totale de crédits devant lui permettre d'assurer ses activités au cours de l'année 2000 et probablement aussi pour l'année 2001.

En effet, sur les 95,000 US\$ demandés dans le cadre de l'exercice 2000, le montant accordé par le Bureau Régional de la FAO pour l'Afrique à Accra est en tout et pour tout de 14,000 US\$ dont 10,500 pour les voyages et 3,500 pour les Non Staff Human (consultations). Les autres rubriques "Assistance Temporaire", "Dépenses diverses de fonctionnement", "Equipement" et "Publications - documentation" n'ont reçu aucune allocation.

Cette situation inédite signifie purement et simplement la paralysie totale de la Commission au moment où celle-ci est tenue d'élargir ses activités à la coordination du Programme EMPRES en Région Occidentale et au moment où elle est appelée à rebondir avec plus de vigueur pour mieux assurer ses missions et faire face aux défis technologiques.

Ayant été informé de cette situation à la fin du mois de janvier 2000, le Secrétariat de la Commission n'a lésiné sur aucun moyen de communication pour tenter de sensibiliser les

différents Responsables du Bureau Régional à Accra et du Département Agriculture au siège de la FAO à Rome sur les conséquences fâcheuses qu'engendrera une telle situation.

Malgré cela, et jusqu'à fin avril 2000, aucune nouvelle allocation de crédits n'est parvenue du Bureau Régional de la FAO à Accra au Secrétariat de la Commission qui ne pouvait, à cette date, ni honorer ses engagements (paiement du personnel temporaire, règlement des factures de communications en instance, etc.) ni effectuer la moindre dépense pour assurer son fonctionnement.

Le fait que l'enveloppe budgétaire réservée au Secrétariat est si faible en 2000 et le sera également en 2001 est dû, d'après le Bureau Régional de la FAO à Accra, à la réduction de l'enveloppe globale du budget de la FAO et surtout à la non programmation des crédits suffisants pour le Secrétariat de la Commission dans le cadre du biennium 2000-2001.

Cette contrainte majeure a été fortement soulignée au cours de la réunion que le Président et le Secrétaire de la Commission ont tenue le 09 mars 2000 à Rome avec l'Assistant du Directeur Général pour le Département Agriculture et les Responsables de la Division AGPP.

Grâce à l'appui de Mr. Hafraoui, une allocation exceptionnelle de 10.000 US\$ a été mise début mai 2000, à la disposition du Secrétariat par la Division AGPP. Parallèlement, une discussion approfondie, ayant pour objectif la révision par le Bureau Régional de la FAO à Accra du budget du Secrétariat de la Commission, a été engagée en avril et mai 2000 au niveau du siège de la FAO à Rome entre la Division AGP et la Division des Finances.

Aussi, est-il indispensable que le Comité Exécutif de la CLCPANO se prononce sur ce problème épineux et propose le moyen pour y pallier en attendant de le solutionner de façon durable.

5.2. Manque de personnel

Comme mentionné plus haut le personnel mis à la disposition du Secrétariat s'avère insuffisant au vu des diverses et nombreuses tâches que cette structure est appelée à accomplir. En outre, le manque de personnel fait que le bureau du Secrétaire est en état de quasi fermeture pendant les périodes au cours desquelles le Secrétaire de la Commission est en mission à l'étranger.

5.3. Tutelle administrative et Technique du Secrétariat

Il est à rappeler que le Secrétariat de la Commission relève en même temps du Bureau Régional de la FAO pour l'Afrique à Accra sur les plans administratif et financier et de la Division de Production de Protection des Plantes (AGPP) du siège de la FAO à Rome sur le plan technique. Cette double tutelle affecte considérablement le fonctionnement du Secrétariat car la première tutelle n'est pas imprégnée des missions techniques de la CLCPANO et ne peut pas l'être de façon permanente en raison des changements fréquents des Responsables administratifs et financiers, alors que la seconde ne peut pas financer le fonctionnement du Secrétariat de la Commission du fait de la réglementation en vigueur au niveau de la FAO. Aussi, est-il souhaitable de la Division AGPP d'étudier la possibilité de se passer de la tutelle du Bureau Régional de la FAO pour l'Afrique à Accra.

**PLAN D'ACTION DE LUTTE CONTRE
LE CRIQUET PELERIN EN MAURITANIE**

BILAN CAMPAGNE 1999- 2000
&
STRATEGIES A METTRE EN PLACE
ET MOYENS A MOBILISER A COURT TERME

Juillet - Décembre 2000

**Document préparé en juin 2000 et présenté
par la délégation mauritanienne**

INTRODUCTION :

La Mauritanie, de par sa position géographique, est un pays qui renferme des zones ayant un potentiel, écologiquement favorable à la reproduction et à la survie du Criquet pèlerin.

En plus des reproductions locales, la Mauritanie peut recevoir des essaims en provenance des pays de l'Est, (Sahel et pourtour de la mer Rouge). Elle représente aussi un couloir de passage entre les pays du Sahel et ceux du Maghreb.

Cette position géographique lui confère donc un rôle capital dans la stratégie de lutte préventive contre cet acridien.

Son vaste territoire, nécessite, ainsi, une surveillance régulière, pour le suivi et l'anticipation du fonctionnement écologique et biologique de ses zones estivale et hiverno-printannière.

Les situations de recrudescence qu'a connu la sous-région lors de la dernière décennie, ont été efficacement combattues par la Mauritanie, à travers son Centre de Lutte Antiacridienne appuyé par les différents partenaires au développement et des équipes maghrébines de la CLCPANO-FAO.

Un dispositif composé, au minimum, d'équipes terrestres suffisamment équipées et bien expérimentées a régulièrement été mis en place visant à intervenir pour prévenir ces recrudescences.

I- BILAN DE LA CAMPAGNE ESTIVALE ET PRINTANIERE 99-2000 :

La campagne 1999-2000 a été menée avec l'appui généreux des partenaires suivants :

- la FAO ,à travers des fonds du projet EMPRES et du TCP,
- la CLCPANO à travers les fonds de la commission et la force Maghrébine,
- l'USAID à travers ses fonds gérés par la FAO,
- la Tunisie à travers un don de pesticides (10000 litres).

Ces différentes assistances ont été fournies dans un délai suffisant.

1.1- Situation du Criquet pèlerin 1999 - 2000 :

La campagne 99/2000 s'est caractérisée par des pluies exceptionnelles enregistrées dans plusieurs parties du pays. Elles ont généré des conditions favorables au développement et à la survie du criquet pèlerin.

Durant la campagne estivale, les opérations de prospections ont débuté au mois de septembre 1999 dans le sud et le sud-est du pays. Une recrudescence progressive alimentée par des populations acridiennes autochtones et allochtones a eu lieu dans différentes parties du pays. La genèse de cette recrudescence se résume ainsi qu'il suit :

▪ **Septembre 1999 :**

Les premières observations des équipes au mois de septembre ont fait état d'une présence de populations solitaires dispersées dans l'ensemble des zones vertes le long du 18° parallèle nord au niveau des régions du Hodh El Charghi, Hodh El Gharbi, de l'Assaba, du Tagant et du Brakna. Ces populations étaient composées d'ailés matures et immatures dont quelques uns ont été observés en accouplement sur des superficies très réduites dans les Aouker d' Aioun. (voir carte ci-jointe).

▪ **Octobre 1999 :**

Ces populations ont commencé au cours du mois d'octobre à se regrouper progressivement dans des foyers au niveau du sud-ouest du Tagant et du nord-est du Brakna respectivement à Taghça et Agane de la zone comprise entre les coordonnées 17°30N-18°40N et 12°15W-12°50W.

Ces foyers d'infestations constitués essentiellement de poches larvaires et d'ailés matures se sont concentrés ,en particulier, dans les espaces interdunaires couverts de Tribulus éparpillés sur une large zone caractérisée par la difficulté d'accès. Les possibilités de déplacement journalier des véhicules dans ces zones ne dépassaient pas 7 à 8 km. D'autres reproductions restreintes ont eu lieu dans la zone d'Aguilal faye essentiellement composées des larves solitaires et transiens sur touffes de Tribulus et Fagonia.

▪ **Novembre 1999 :**

D'autres reproductions à petites échelles se sont produites courant du mois de novembre au Nord-ouest du pays (Benichab dans l'Inchiri et Agueitir et Taziaes et à Dakhlet Nouadhibou). A Taziaset des fortes concentrations de crottes ont révélé le départ de plusieurs groupes après reproduction .Des reproductions ont été tardivement découvertes dans cette zone.

Pendant ce temps ,les effectifs des populations localisées dans la zone de Takhsa, Agane et Agilal FAY ont commencé à baisser considérablement suite aux efforts de lutte menés.

Cependant les bonnes pluies enregistrées dans le nord du pays et particulièrement dans le secteur de Bir Moghreïn ont généré une végétation abondante et des conditions favorables à la reproduction du criquet pèlerin.

▪ **Décembre 1999 :**

Le niveau des populations acridiennes dans le Tagant et dans le Hodh Elgharbi s'est considérablement réduit. Par contre, au niveau du Tiris Zemour, les effectifs ont sensiblement augmenté. Au niveau de Benichab, les interventions ont permis de nettoyer toutes les tâches larvaires contrairement à Agneïtir où ceci n'a presque pas été possible à cause de la proximité de la zone protégée du parc national du Banc d'Arguin .

▪ **Janvier 2000 :**

Durant le mois de janvier la situation a connu une accalmie relative. Des populations d'ailés matures dispersés, parfois en accouplement, ont été observées dans le Tiris zemour. Ailleurs, seuls des individus solitaires à des densités faibles ont été observés.

▪ **Février 2000 :**

Les populations et petits groupes observés dans le Nord du pays ont augmenté d'une manière très rapide à la fin du mois de février. Ces concentrations ont occasionné des accouplements et des pontes dans le secteur de Bir Mogrein.

▪ **Mars 2000 :**

Durant le mois de mars les éclosions se sont poursuivies , des taches et des bandes larvaires de différentes tailles ont occupé les oueds et les lignes d'écoulements dans le relief de Tamreik et à l'est de BirMoghrein. Les champs de ponte ont été localisés à temps et les parents traités sur place. les interventions dans ce secteur ont été précoces et efficaces et ont permis d'éviter tout débordement de la situation.

▪ **Avril 2000 :**

A la fin des interventions des équipes de traitement qui a coïncidé avec la fin du mois d'avril, on a continué à observer la présence de larves de différents stades et des ailes disperses sur des surfaces non traitables principalement au niveau des oueds et lignes d'écoulements du Nord du pays qui abritent des conditions écologiques favorables. D'autres populations ailées en dispersion ont persisté dans la zone d'El Hank et le Dhar de Tichit.

▪ **Juin 2000 :**

Une Signalisation de populations ailées jaunes au environs de Nouadhibou sur Panicum encore vert a été rapporté au courant de la fin de la première quinzaine de juin 2000.

1.2- Stratégie adoptée :

La campagne passée a été menée dans le cadre d'une stratégie de lutte préventive. Cette stratégie a consisté à conduire des opérations de dépistage précoce et de destruction des populations avant qu'elles ne se développent et constituent une menace pour les cultures et les pâturages. Le succès de cette stratégie dépend des informations acridiennes, écologiques, météorologiques collectées, aussi bien, au niveau local qu'au niveau extérieur. Un modèle d'organisation inspiré des expériences acquises sur le terrain, a été utilisé.

IL a consisté notamment à :

- Faire des prévisions basées sur des cas de similarité antécédents
- Planifier des actions de prospection sur la base de ces prévisions.
- Assurer la prospection la plus rapide et couvrant la zone la plus large possible parallèlement à la continuité des opérations de lutte dans différentes zones
- Vérifier des zones suspectes en dehors de leur calendrier de fonctionnement habituel.
(exemple: Prospection du Centre - Tagant et Trarza - en janvier 2000.
- Intervenir efficacement et rationnellement en utilisant des méthodes et moyens chirurgicaux de traitement en particulier en utilisant des pulvérisateurs à main et des petites quantités de pesticides directement dirigées sur la cible.

1.3- Résultats :

La stratégie adoptée a permis de maîtriser globalement la situation de recrudescence 1999-2000 à travers principalement, des actions d'anticipations aux reproductions par la localisation et le traitement d'une superficie totale de **2409 ha** sur **8 des 10 sites d'infestations** répartis sur l'ensemble du territoire.

Les résultats suivants ont été obtenus :

- La recrudescence **maîtrisée**,
- **Les dégâts** sur les ressources agricoles et pastorales évités,
- **Départs de populations acridiennes aux pays voisins évités**,
- **Les effets des pesticides sur l'environnement réduits au minimum** grâce en particulier aux interventions chirurgicales et à leur rapidité.

1.4- Contraintes :

De multiples contraintes ont été rencontrées lors de cette campagne à savoir :

- Le manque et/ou l'insuffisance d'informations détaillées en provenance des pays abritant des reproductions,
- La vétusté et la fragilité du Matériel utilisé (Parc roulant, communication navigation, camping, traitement...ect),
- La présence d'infestations dans des zones frontalières inaccessibles.
- La dispersion des cibles et leurs sites d'intervention espacés les uns des autres sur des grandes distances.

II - PREVISIONS :

Le potentiel acridien observé par les équipes ,au courant du mois d'avril, se compose de larves de différents stades, dispersés dans le Nord ainsi que des populations importantes de jeunes ailés solitaires dispersés à travers le pays ,notamment, dans le Hank (versants ouest) et sur le Dhar de Tichitt, auxquels s'ajoute les signalisations récentes de populations ailées jaunes aux environs de Nouadhibou sur panicum verts.

Ce potentiel, évoluant dans des milieux restreints qui abritent une végétation annuelle et pérenne discontinue, encore verte au niveau des lits d'oueds, lignes d'écoulement et dépression interdunaires et qui peut persister à l'état vert jusqu'au prochaines pluies de l'été, interpelle à plus de vigilance lors de la prochaine campagne.

2.1- Evolution probable du criquet pèlerin et moyens à mettre en œuvre pour la surveillance et la lutte pour la campagne estivale 2000 :

Le potentiel acridien local actuel évoluera en se déplaçant vers les sud et le sud-est du pays où les premières pluies moussonniers ont l'habitude de tomber.

Il fera des, reproductions éparpillées dans ces zones et restera très probablement dispersé, en fonction de la répartition spatio-temporelle des précipitations au moins jusqu'au mois de septembre-octobre à moins que d'autres apports allochtones importants sous forme de groupes arrivent en début de la campagne estivale, ce qui pourra favoriser la constitution de foyers de reproduction significative.

L'évolution antérieure sera en fonction des conditions écologiques mais aussi de la rapidité et l'efficacité des interventions, d'ou la nécessité de l'élaboration du présent plan d'action pour la campagne estivale 2000.

Trois hypothèses peuvent être envisager. Il s'agit de :

- Hypothèse basse : 15.000 ha à traiter
- " moyenne : 30.000 ha à traiter
- " haute : 50.000 ha à traiter

2.2- Moyens nécessaires :

Les moyens nécessaires pour mettre en œuvre ce plan d'action sur la base de son hypothèse la plus basse sont résumés en annexe.

2.2.1- Equipes de prospection :

les actions de prospection seront menées à l'aide d'équipes terrestres dans les deux Hodhs, l'Assaba, le Tagant, le Brakna et le Trarza à partir de juillet 2000. Ce dispositif composé de 8 équipes de prospection et une de maintenance sera déployé pendant 6 mois en période estivale. Chacune des équipes de prospection est constituée de :

- un prospecteur,
- trois chauffeurs,

- deux ouvriers,
- un guide,
- 3 véhicules dont un Unimog.

Le dispositif devra être renforcé en fonction de l'évolution de la situation.

2.2.2- Moyens matériels :

2.2.2.1- Véhicules :

Un nombre de 24 véhicules, dont 8 Unimog sont nécessaires pour mener à bien cette campagne. Un nombre de 20 véhicules sont disponibles dont 7 nécessitent des réparations parfois importantes. Il reste à acquérir 4 véhicules Pick up Tout Terrain.

Il est à noter que le Parc du CLAA et de la CLCPANO (FMI) se trouve dans un état très vétuste à cause des rudes campagnes successives menées pendant 12 ans et les difficultés de terrain dans lequel évoluent les équipes de prospection .

2.2.2.2- Carburant et lubrifiant :

Les quantités de carburant sont estimées pour couvrir les besoins minimaux des différentes équipes pendant 6 mois en période estivale. L'estimation des coûts est faite sur la base de 150 km/jour et par véhicule de prospection et de 100km/jour par équipe de maintenance.

2.2.2.3- Matériel de communication :

une approche d'harmonisation et de modernisation du matériel de communication est engagé en collaboration avec la FAO et l'USAID à travers l'acquisition des radios performants de type coupables aux GPS et aux petits ordinateurs de terrain . Ce qui permettra à terme de pouvoir assurer une transmission automatique des messages quotidiens des équipes vers un ordinateur central programmé à recevoir directement ces informations.

Un nombre de 3 RADIOS CODAN sont déjà reçus et 3 autres attendues sur Financement USAID/FAO.

2.2.2.4- Matériel de navigation et de prospection :

Le centre dispose de 11 GPS fonctionnels dont 6 très anciens .IL reste à rechercher 5 autres GPS. En outre, pour fournir une information fiable sur l'acridien et son biotope, le prospecteur doit disposer d'un petit matériel scientifique lui permettant de relever des données météorologiques et écologiques. Un lot de matériel scientifique pour couvrir les besoins de huit équipes a été déjà commandé dans le cadre du TCP/FAO.

2.2.2.5- Matériel de traitement :

Le matériel de traitement disponible couvre les besoins de l'hypothèse basse du plan d'action ; toutefois il est nécessaire de prévoir 3 autres appareils Micronnair au cas ou la situation prendra de l'ampleur. Un petit stock de pièces de rechange devra être constitué. Une commande de pièces MICRONNAIR a été faite dans ce sens .

2.2.2.6- Matériel de camping :

Le matériel de camping disponible couvre les besoins de ce plan d'action .

2.2.2.7- Matériel de protection :

Le matériel de protection disponible couvre les besoins de la campagne estivale. Ce matériel s'use, toutefois assez rapidement et doit être renouveler en cas d'opération de traitement.

2.2.2.8- Pièces de rechange et pneumatiques :

Vu l'approche du démarrage de la campagne estivale il est impératif de réparer les véhicules en panne dont ceux récemment de retour de campagne et qui sont indispensables au dispositif prévu. Un besoin de 50.000\$, dont 20.000\$ sont déjà disponibles, est nécessaire pour la remise en état de ces véhicules en attendant d'avoir la possibilité du renouvellement du Parc .

2.2.2.9- Pesticides :

Les besoins en pesticides pour l'hypothèse basse sont couverts. Au cas ou la situation dépasse l'hypothèse basse, il serait nécessaire d'acquérir les besoins supplémentaires en pesticides.

2.2.2.10- Frais généraux et imprévus :

Les frais généraux imprévus sont estimés à 5 % du coût du personnel et du fonctionnement des équipes (carburant et lubrifiant). Ces frais sont nécessaires pour permettre aux équipes de faire face à des besoins de terrain imprévus.

2.2.3- Santé du personnel du terrain :

Un suivi sanitaire des équipes de traitement est nécessaire. Il est exécuté en collaboration avec le projet Norvégien GCP/651/NOR/INT. Un Kit d'analyse de CHOLINESTERASE supplémentaire est déjà commandé à cette fin.

2.2.4- Aéronefs :

Pour déterminer les conditions écologiques en début de la saison hiverno-printannière Une prospection aérienne est nécessaire pour planifier le déplacement du dispositif de prospection terrestre. Une quinzaine d'heures est nécessaire.

2.2.5- Autres moyens locaux :

Le groupement méhariste de la Garde Nationale à Ech chemime(Hodh Echarghi) continuera à prospecter pendant l'hivernage sur la zone frontalière avec le Mali aussi bien sur le plan de la végétation et pluie grâce à ses AULM que sur le plan de l'information, acridienne qu'ils collectent pendant leurs déplacements à dos de chameaux tout au long de frontière. Les résultats de ces prospections sont transmis régulièrement au CLAA.

Récapitulatif des besoins de la campagne antiacridienne du 1^{er} juillet au 31 Décembre 2000 pour huit équipes de prospection / traitement dans le cadre de l'hypothèse de 15.000 ha à traiter.

DESIGNATION	BESOINS		DISPONIBLES		A RECHERCHER	
	Ouguiyas	Dollars EU \$	Ouguiyas	Dollars EU \$	Ouguiyas	Dollars EU \$
PERSONNEL						
▪ Salaire	PM		PM		PM	
▪ Perdiems	12.240.000	51.000 \$	6.531.654	27.750 \$	5.708.346	23.250 \$
VEHICULES						
▪ Tout terrain	16		12		4	
▪ Unimog	8		8			
▪ Carburant et Lubrifiant	9.504.000	39.650 \$	1.295.892	5.400 \$	8.208.108	34.250 \$
▪ Pièces de Rechange	11.985.000	50.000 \$	4.799.600	20.000 \$	7.185.400	30.000 \$
▪ Prospection aérienne	902.710	3.766 \$	326.372	1.366 \$	576.338	2.405 \$
FRAIS GENERAUX ET IMPREVUS	1.812.000	7.560 \$			1.812.000	7.560 \$
TOTAUX	37.250.000 UM	152.000 \$	12.953.518 UM	54.000 \$	24.396.482 UM	98.000 \$

Les totaux n'incluent pas les P.M (pour mémoire) et le coût des véhicules

P.M : Les salaires sont pris en charge par l'ETAT

Taux d'1 Dollars EU \$: 239 Ouguiyas

NB : Les rubriques du plan d'action, pour lesquels les besoins sont couverts ne sont pas récapitulées ci-haut.

Programme de prospection et de lutte contre le Criquet pèlerin en Algérie

Document de la délégation algérienne

Objectif : Surveillance en deux périodes des zones de reproduction printanière et estivale.

1- Prospection estivale et automnale

Prospection et surveillance des zones de reproduction estivale situées dans l'extrême sud de l'Algérie.

- **de juin à août 2000 :**
Surveillance des zones de reproduction estivale situées dans l'extrême sud de l'Algérie.
- **de septembre à novembre 2000 :**
Surveillance des zones frontalières avec le Mali, le Niger et le Tchad.

2- Surveillance printanière

- **de février à mai 2001 :**
Surveillance des zones de reproduction printanière dans :
 - Sahara central (plateau de Tadmaït)
 - Sud-Ouest (Tindouf)
 - Sud-Est (Tassili Nadjer)

3- Nombre d'équipes

Trois équipes de prospection estivale et cinq pour la prospection printanière. Chaque équipe est composée de 06 personnes. Le nombre total des personnes participant aux prospections est de 48 dont 08 techniciens prospecteurs et 40 agents.

4- Nombre de voitures

Chaque équipe est composée de 03 voitures, soit 24 voitures au total.

5- Evaluation des dépenses

Carburant : 1.400.000 DA (20.000 US\$)
Agents : 3.600.000 DA (80.000 US\$)
Pesticides

Total : 7.000.000 DA = 100.000 US\$